

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Exposition universelle et internationale. 1913. Gand.
Auteur(s) secondaire(s)	Lamy-Torrilhon, Henri-Gaspard (1851-1926) ; République Française, ministère du commerce et de l'industrie
Titre	Exposition universelle et internationale de Gand 1913. Groupe XV, classe 99. Industrie du caoutchouc et de la gutta-percha, objets de voyage et de campement
Adresse	Paris : Comité français des Expositions à l'étranger, 42 rue du Louvre, [191.]
Collation	1 vol. (63 p.) : fig., ill. ; 27 cm
Nombre de vues	68
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 800
Sujet(s)	Exposition internationale (1913 ; Gand, Belgique) Caoutchouc -- Industrie et commerce -- 1870-1914 Gutta-percha -- Industrie et commerce -- 1870-1914 Camping -- Matériel -- 1870-1914 Voyage -- 1870-1914
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	26/01/2023
Date de génération du PDF	16/02/2023
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE800

8° Læ 1

1° 976

8°

Læ 800

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

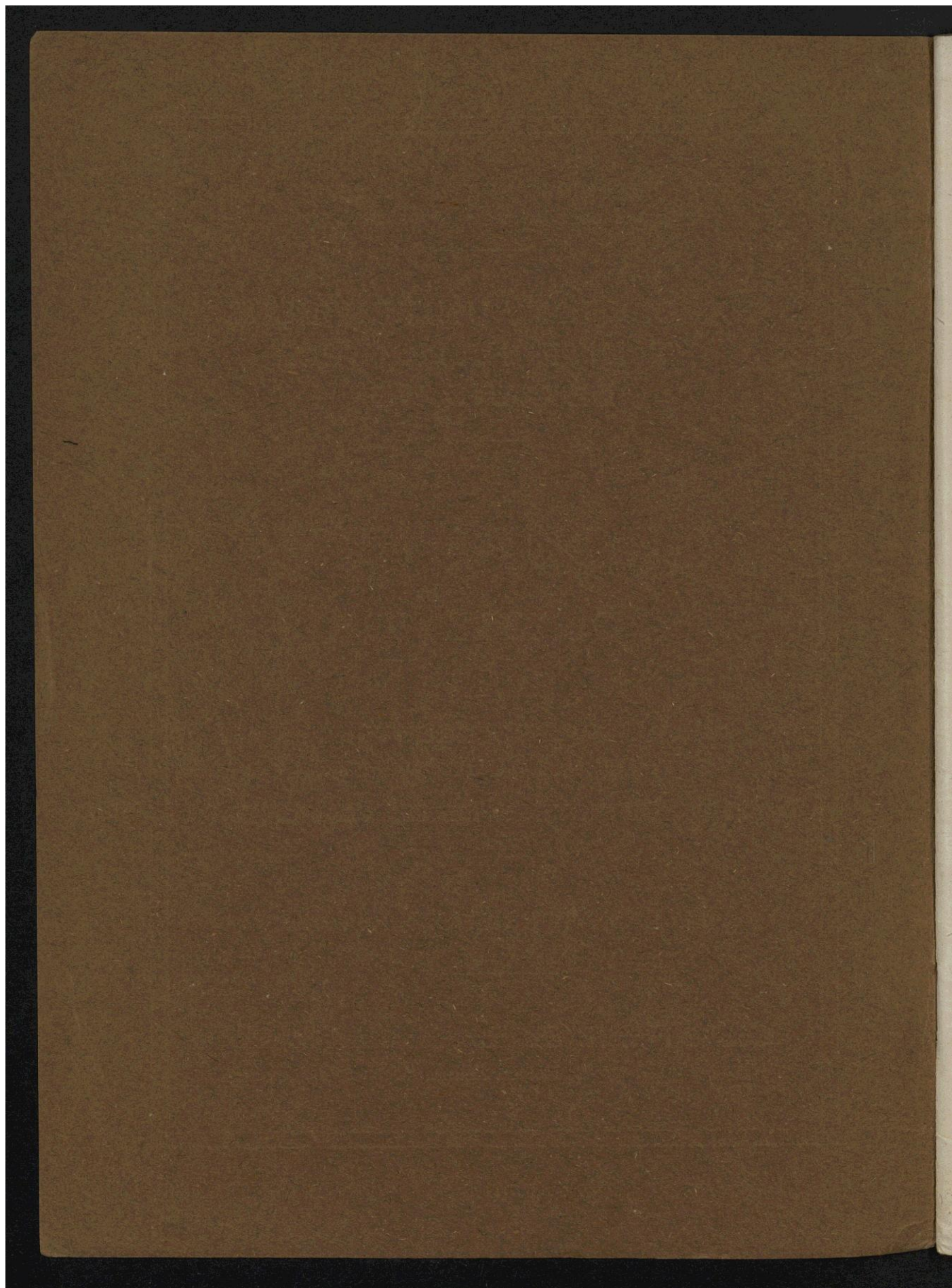
EXPOSITION UNIVERSELLE
ET INTERNATIONALE
DE GAND 1913

GROUPE XV
CLASSE 99

INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC
ET DE LA GUTTA-PERCHA
OBJETS DE VOYAGE ET DE CAMPement

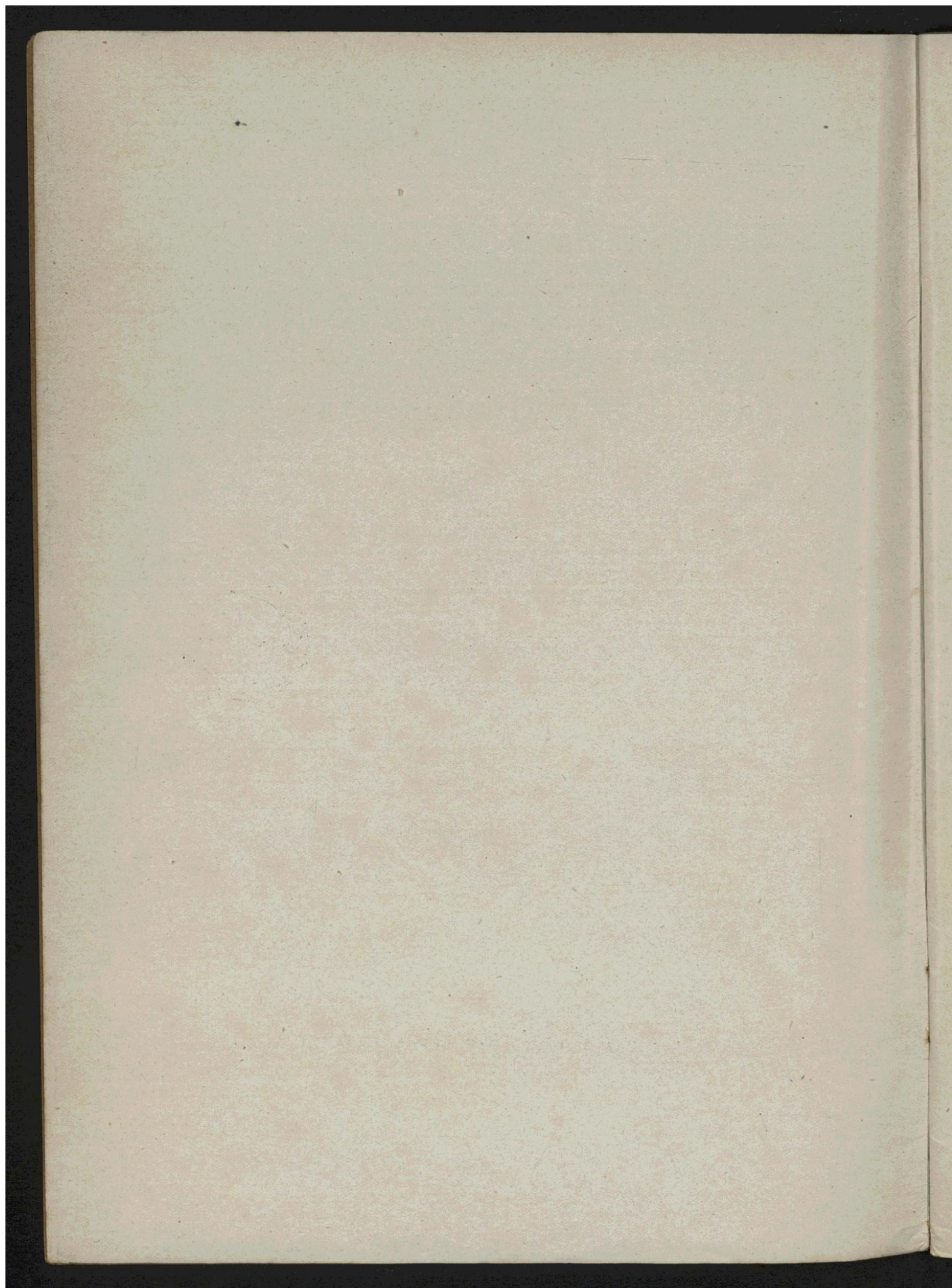
M. LAMY-TORRILHON, Rapporteur

Comité Français des Expositions à l'Étranger
42, Rue du Louvre, 42



GROUPE XV

CLASSE 99



8^o lae. 1 8^o 986 8^o lae 800
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE
ET INTERNATIONALE
DE GAND 1913

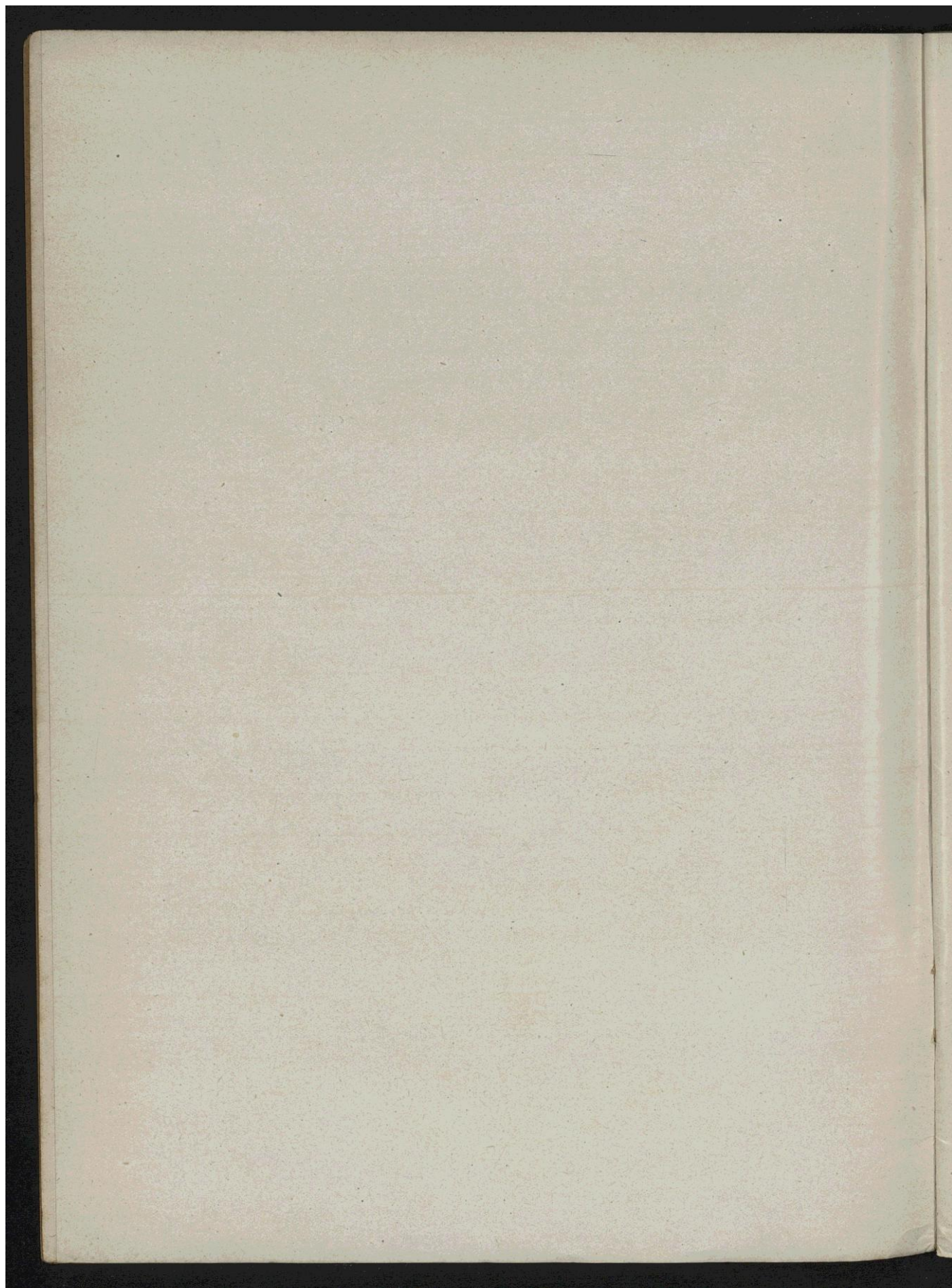
GROUPE XV
CLASSE 99



INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC
ET DE LA GUTTA-PERCHA
OBJETS DE VOYAGE ET DE CAMPEMENT

M. LAMY-TORRILHON, Rapporteur

Comité Français des Expositions à l'Étranger
42, Rue du Louvre, 42



ORGANISATION DE LA SECTION FRANÇAISE

La ville de Gand, après les expositions des grandes villes de Belgique : Bruxelles, Anvers, Liège, désireuse de faire connaître à son tour sa vitalité industrielle et commerciale, prit la décision d'ouvrir en 1913 une exposition universelle internationale.

En 1910, le Comité français des Expositions à l'étranger, représenté par son président, M. le sénateur Dupont, et son secrétaire général, M. G. Roger Sandoz, assura le Comité d'organisation belge de son concours le plus large.

Deux ans plus tard, le 16 mai 1912, l'adhésion officielle du Gouvernement français fut confirmée par un décret présidentiel qui, par un précédent décret du 3 avril 1912, nommait commissaire général de l'Exposition de Gand M. Pierre Marraud, conseiller d'Etat, directeur général de l'Enregistrement.

Les fonctions de commissaires adjoints au commissaire général furent confiées à MM. Félix Aulfaure, François Crozier et Fernand Nomméja.

Les services administratifs du commissariat général étaient assurés par :

M. Eugène Regard comme secrétaire général ;

MM. Sasias et Dubouloz comme chefs du secrétariat particulier ;

MM. Hignette, Georges Marraud et Sornay étaient attachés à ces services administratifs.

Par décret du Président de la République portant la date du 16 mai 1912, le Comité français des Expositions à l'étranger fut chargé de l'organisation matérielle de la Section française. Les différentes fonctions furent réparties de la façon suivante :

Président..... MM. LEGRAND (Charles), ancien président
de la Chambre de commerce de Paris.

Vice-Présidents..... ARBEL (Pierre).
BONNAT (L.).
LOURTIES (V.), sénateur.
MERILLON (Daniel).
SAINT-GERMAIN (Marcel), sénateur.
VIGER (Albert), sénateur.

Secrétaire Général..... ROUX (Gaston).

<i>Secrétaires Généraux adjoints</i>	MM. MERMILLIOD. VINANT (Georges).
<i>Trésorier</i>	FAURE (Jean).
<i>Trésorier adjoint</i>	GUYOT (Auguste).
<i>Membres</i>	GABELLE, HETZEL (Jules), NI- CLAUSSE (Jules), SARTIAUX (E.); NOEL, sénateur; de DION, député; SARTIAUX (A.), POUPINEL, CAHEN (Jules), DREUX, BONNIER (Louis), PEROL, DAVID-MENNET, DONCKÈLE (Géo), CHABRIÉ (C.), TEMPLIER (P.), docteur BEURNIER, PALLAIN (Georges).
<i>Délégué du Comité</i>	CÈRE (Emile).
<i>Architecte en chef</i>	DE MONTARNAL (E.-Joseph).
<i>Services administratifs</i>	RÉVILLE (Max), DELILLE (Léon), et DRUJON (Léon), secrétaires.

Les industries du caoutchouc manufacturé, de la gutta-percha et des objets de voyage et de campement formant la classe 99 furent rattachées au Groupe XV des industries diverses.

Le Bureau du Groupe XV fut constitué par arrêté du commissaire général de la façon suivante :

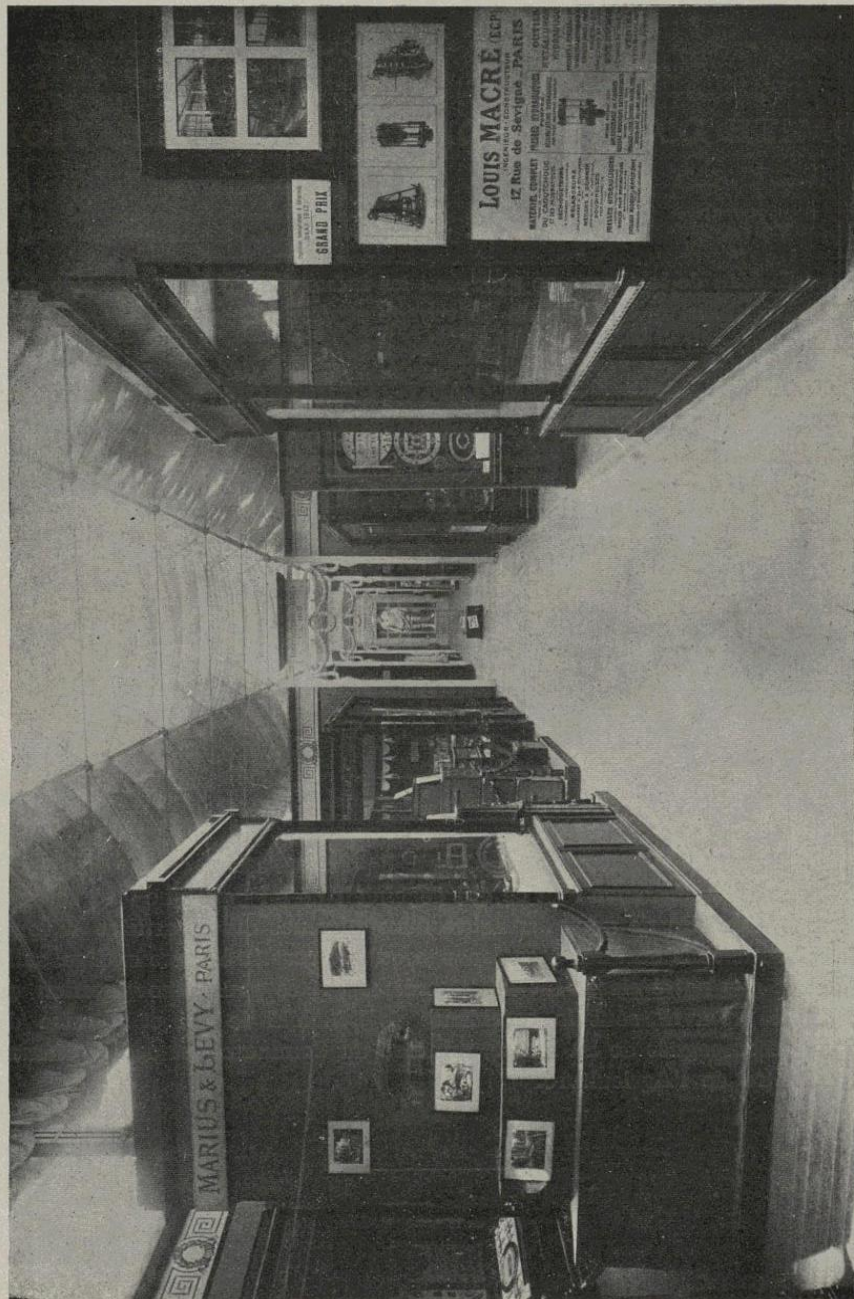
<i>Président</i>	MM. TEMPLIER (Paul), 3, place des Vic- toires, Paris.
<i>Vice-Président</i>	DELAUNAY (Ernest), 12, rue Saint- Gilles, Paris.
<i>Secrétaire</i>	PROFFIT (Emile), 31, avenue de la République, Paris.
<i>Membre</i>	SEIGNEURIE (E.), 36, rue de Fonta- rabie, Paris.

COMITÉ D'ADMISSION ET D'INSTALLATION

Le Bureau de la Classe 99 groupant les industries du caoutchouc et de la gutta-percha ainsi que les objets de voyage et de campement était composé comme suit :

<i>Président</i>	MM. LAMY-TORRILHON, 73, boulevard du Montparnasse, Paris.
<i>Vice-Présidents</i>	COULEMBIER (Jules), 5, place du Théâtre-Français, Paris. LE RENARD (V.), 90, rue Déterville, Alfortville (Seine).
<i>Secrétaire</i>	CILLARD (A.-D.), 49, rue des Vinaigriers, Paris.
<i>Trésorier</i>	BURNET, 21 et 23, rue des Filles-du-Calvaire, Paris.

M. Girard, entrepreneur, fut chargé de l'installation de la Classe 99. Il fit dans la circonstance tout ce qui dépendait de lui pour que tout fût prêt en temps utile afin de nous permettre d'installer nos divers articles à bonne date. Nous devons déclarer à sa louange qu'il y réussit à notre entière satisfaction et que notre classe fut des premières prêtes pour l'inauguration qui eut lieu le 26 avril, sous la présidence de LL. MM. le roi et la reine des Belges, accompagnés de M. Massé, ministre du Commerce, et de M. Clémentel, ministre de l'Agriculture.



LE CAOUTCHOUC « PLANTATION »

On appelle « Plantation » le caoutchouc provenant des cultures d'hévéas en Extrême-Orient pour le distinguer de celui connu depuis longtemps sous la dénomination de « Para » qui est le produit de cueillette des hévéas poussant à l'état sauvage dans les forêts des bords de l'Amazone.

Dès son apparition, régulièrement constatée sur le marché, c'est-à-dire depuis 1900, le caoutchouc dit « Plantation » s'est placé en concurrent direct du caoutchouc « Para ».

Bien avant 1900 on savait que les Anglais, les Hollandais, les Belges et, beaucoup plus tard, les Français, avaient tenté la culture de l'hévéa aux Indes, à Ceylan, dans la presqu'île de Malacca, dans les îles de la Sonde et, en dernier lieu, en Indo-Chine.

Quelques petits lots, essais de jeune culture, avaient été envoyés en Europe pour être proposés à la fabrication. Ce caoutchouc nouveau fut étudié au point de vue de son emploi en comparaison avec le Para.

Il est évident que les premiers kilos de cette gomme nouvelle provenant de jeunes arbres, saignés avant croissance suffisante, ne pouvaient être que de qualité médiocre. Mais au fur et à mesure que les « Plantations » se développaient, prenaient de l'âge, que les moyens de récolte et de coagulation du latex se perfectionnaient, le caoutchouc obtenu apparaissait comme devant être, dans un avenir très rapproché, un produit sérieux donnant toute satisfaction.

C'est sur l'initiative du Gouvernement des Indes que des essais de culture d'hévéa furent entrepris il y a une quarantaine d'années aux Indes et dans les Etats malais. M. H.-A. Wickham fut délégué au Brésil avec mission de rechercher les meilleures graines d'hévéa brésiliensis. Après de grandes et nombreuses difficultés il fut assez heureux pour envoyer 70 000 graines au Jardin botanique de Kew en 1875. D'après le *Journal le Straits Settlements Agricultural Bulletin* de juin 1910, c'est en 1873 que les premières semences d'hévéa furent adressées à Kew Gardens par M. Collins.

On trouve dans ce bulletin et dans celui de l'Association des planteurs de caoutchouc quelques notes chronologiques concernant cette culture qu'il est intéressant de rappeler ici :

En 1876, M. Wickham fait adresser 2 000 jeunes plants à la station botanique expérimentale à Paradeniya (Ceylan). Ces jeunes plants, mis en terre

à Paradeniya et à Henaratgoda, prospérèrent si bien qu'à la fin de la seconde et troisième année (1878 et 1879) on put répartir entre la Birmanie et les autres districts des Indes septentrionales une quantité importante de plants à racines saines et vigoureuses.

En juin 1877 Singapore recevait aussi les premiers plants en bonne forme et bien valides.

En octobre 1877 M. Murton plante les premiers hévéas à Perak.

En 1881, première fructification à Singapore de jeunes plants d'hévéa.

En 1882, envoi de Singapore de semences à Kuala, Kangsar et Sarawak.

En 1884, le docteur Trimmen commence à saigner les arbres à Ceylan.

En 1885, fructification des hévéas de Ceylan.

En 1886, une certaine quantité de graines partirent de Ceylan pour être semées dans l'archipel malais.

En 1889, les premières saignées sont faites à Singapore. Il est fait usage de godets métalliques pour recueillir le latex.

En 1890, les premiers « cakes » sont montrés à l'Exposition d'horticulture de Singapore.

En 1891, le caoutchouc envoyé à Londres, provenant du Jardin botanique de Singapore, est favorablement accueilli et reconnu comme étant de très bonne qualité.

En 1892, le docteur Trimmen envoie à Kew un kilo de caoutchouc récolté à Henaratgoda.

En 1893, on distribue des plants et des semences d'hévéa du Jardin botanique de Singapore à tous les officiers du district et résidents de Malaisie pour les faire croître près de leur maison. (Les planteurs avaient reçu des envois similaires quelques années auparavant.)

En 1895, M. Kinderslay commence la première plantation régulière de la Malaisie.

Après quelques années d'hésitation les planteurs se décidèrent à généraliser la culture méthodique des arbres à caoutchouc. Les graines se multiplièrent d'une façon intensive, affluèrent à Ceylan et à Singapore; celles-ci furent alors dirigées dans les régions favorables à la plantation d'hévéas; le Queensland, les îles de Sumatra, Java, Bornéo, les Indes occidentales, l'Afrique même reçurent des graines en quantité suffisante pour permettre la culture des arbres à caoutchouc sur de vastes étendues.

En 1896, les « blocs » et les « biscuits » de caoutchouc envoyés à Londres d'Henaratgoda sont évalués à 2 shillings la livre.

En 1897, M. Derry envoie de Perak du caoutchouc que l'on évalue de 2 sh. 8 à 3 sh. la livre.

En 1898, M. Curtis envoie de Penang du caoutchouc que l'on estime à 3 sh. la livre. A l'Exposition de Malacca, M. Tan Chay Yan montre du caoutchouc obtenu sur ses plantations.

En 1899, M. Derry envoie de Perak des feuilles de caoutchouc vendues en Angleterre de 1 sh. 6 d. à 3 sh. 10 d. la livre.

En 1899, MM. Parkin et Willis publient la relation de leurs études sur la manière de saigner les arbres, et la méthode de récolte du latex au moyen de godets métalliques.

Tout ce qui précède, pour quelqu'un qui n'est pas directement intéressé à la question, peut ne pas paraître d'un intérêt bien captivant. Cependant on doit néanmoins reconnaître et enregistrer les efforts nombreux et intelligents faits en vue d'une culture méthodique et raisonnée du caoutchouc, cette précieuse matière première dont on ne saurait aujourd'hui se passer à cause de ses multiples applications.

Le caoutchouc de plantation se présente aujourd'hui sur le marché sous différentes formes. Les courtiers bien connus : Grisar et C^{ie}, d'Anvers, dans une notice ont succinctement et clairement décrit les diverses sortes commerciales du caoutchouc de plantation.

Voici quelle est la classification proposée par ces messieurs :

CRÊPE (épais ou mince). (C'est aussi le « First Latex », expression généralement employée pour indiquer la première qualité du caoutchouc provenant des plantations d'Extrême-Orient.)

SHEET (fumé ou non fumé).

BISCUIT.

BLOCK.

SCRAP (lavé ou naturel).

Chacune de ces formes est classée suivant la couleur, de blanc jaune pâle à noir.

Nous empruntons à la notice de ces messieurs la description de chacune de ces sortes ainsi que la manière dont elles ont été récoltées. Cette notice est surtout intéressante en ce qu'elle fait connaître les procédés de récolte et de coagulation des latex d'hévéa cultivé.

A. CRÊPE. — (1) Quand l'arbre est saigné, le latex coule dans une tasse et la majeure partie en reste liquide quand la récolte entière d'une journée est rassemblée. Le latex est alors versé dans de grands récipients, qui sont transportés ensuite à l'usine centrale où il est procédé à sa coagulation par l'addition d'une petite quantité de solution d'acide acétique. Dans le but d'obtenir un caoutchouc d'une nuance tout à fait claire, certains planteurs ont trouvé que le caoutchouc coagulé peut être immergé dans de l'eau

chaude et qu'on peut y ajouter une petite quantité de bisulfite de soude, et ce, sans nuire à la qualité. Le caoutchouc coagulé qui, à ce moment de sa préparation, rappelle en apparence le fromage blanc, est alors passé plusieurs fois entre des calandres tournant à une vitesse inégale et sur lesquelles un jet d'eau est dirigé. Par suite de ce lavage préliminaire, les matières albumineuses, l'acide et d'autres corps étrangers sont presque entièrement éliminés, tandis que le caoutchouc lui-même est déchiqueté et graduellement pressé sous forme de longs rubans. La couleur de ces rubans varie quelque peu du jaune pâle à une teinte légèrement grise.

C'est le caoutchouc qui, dans notre catalogue, est généralement décrit comme très clair, clair ou assez clair, Crêpe I ou « first latex ».

(2) Une certaine proportion du latex s'est coagulée dans les tasses spontanément sans qu'il ait reçu la moindre adjonction d'acide. Ce caoutchouc, qu'on appelle *lump*, est préparé séparément. Il passe également par les calandres et vient au marché sous forme de rubans, tout comme la qualité précédente, mais la teinte en est un peu plus foncée, quoiqu'elle reste toujours jaunâtre.

Elle reste classée à l'avenir dans la catégorie Crêpe II (*Lump*).

(3) Outre le latex qui a été recueilli liquide dans les tasses, une certaine quantité s'est répandue et s'est coagulée sur l'arbre même. Ce caoutchouc est détaché des arbres et manipulé exactement de la même façon que les autres, c'est-à-dire qu'il est déchiqueté et lavé. La teinte des rubans qu'il forme est d'un jaune un peu plus foncé. Suivant sa qualité et sa couleur, il se trouve classé dans la catégorie Crêpe II (*Lump*) ou Crêpe III.

D'autres qualités sont produites par :

(4) Le latex qui provient du rinçage des tasses et

(5) par la mousse récoltée dans les grands récipients dont il est question sous le n° (1). Ce caoutchouc a, en général, une teinte plus grise. Ces n° 4 et 5 sont décrits dans les catalogues comme étant grisâtres Crêpe II.

(6) Lors de l'incision des arbres, de petites parcelles d'écorces tombent à terre et souvent, quoique la récolte du caoutchouc qui s'est coagulé sur l'arbre même se fasse avec grand soin, cette écorce porte encore du caoutchouc. Elle est donc soigneusement ramassée et lavée à grande eau dans les calandres de façon à ce que la matière ligneuse disparaisse, ne laissant que le caoutchouc. Celui-ci vient également au marché sous forme de rubans ; il a une teinte brune foncée et si le lavage n'en a pas été fait soigneusement on peut encore y remarquer des traces d'écorce ou de sable. Il est du reste décrit dans notre catalogue comme grisâtre ou rougeâtre foncé, avec traces d'écorce ou de sable (Crêpe III).

(7) Il arrive parfois que le latex coule sur le sol au pied des arbres, soit que les tasses aient été renversées ou que les termites aient attaqué l'arbre. Ce caoutchouc se coagule spontanément et est traité de la même façon que le n° 6. Il est toutefois plus foncé et même presque noir. Il est décrit dans le catalogue comme très foncé (Crêpe IV).

Il résulte de ce qui précède que les sortes 1, 4 et 5 sont coagulées par un acide, tandis que les sortes 2, 3, 6 et 7 sont coagulées naturellement. La qualité du n° 2 est intrinsèquement au moins égale à celle du n° 1 ; à moins que le fabricant ne recherche un caoutchouc tout à fait clair, sa valeur ne devrait pas être inférieure. Le n° 3 est aussi d'excellente qualité, mais il arrive que, par suite de son exposition à l'air, il subit une légère oxydation. Toutes les variétés 1 à 7, dont il est question ci-dessus, viennent au marché sous deux formes :

- a) Crêpe mince.
- b) Crêpe épais ou blanket.

Ces deux formes ne sont différentes qu'en apparence ; la dernière étant formée de plusieurs couches superposées de crêpe pressés ensemble, elle est plus rude, mais le caoutchouc reste absolument identique.

B. SHEET. — La seule différence qu'il y ait entre le sheet et le crêpe I est uniquement une question de traitement. Le crêpe n° 1 est coagulé dans de grands récipients, tandis que le sheet l'est dans des plats de forme oblongue. Les sheets, au lieu d'être passés entre des calandres rayées tournant à une vitesse différente sous un jet d'eau, et au lieu d'être présentés sous forme de rubans, sont passés entre des calandres lisses qui ont pour seul effet de les aplatir et de les allonger ; parfois ils sont aussi passés entre des calandres marquées qui leur impriment des côtes pour empêcher que le caoutchouc n'adhère trop dans les emballages et éviter les moisissures. Cette forme est décrite sous le nom de *sheet gaufré*. Tout le caoutchouc, crêpe et sheet, après qu'il a été traité, est séché suivant diverses méthodes. Parfois, on le place dans des magasins où la dessiccation se fait par un simple courant d'air. Parfois, les séchoirs sont chauffés et on y produit de la fumée. C'est ainsi que l'on obtient le *smoked sheet* de couleur plus ou moins foncée, suivant la durée pendant laquelle il a été soumis à l'action de la fumée. Il n'est pas possible de produire du sheet autrement que du latex récolté à l'état liquide.

Lorsque l'action de la fumée a été exagérée, le sheet est très foncé et se couvre d'une couche luisante ; il est alors considéré comme *oversmoked*, ce qui en diminue la qualité. Le sheet fumé ou non fumé contient toujours une proportion plus grande de matières volatiles que le crêpe. C'est pourquoi il convient de n'emballer le sheet que lorsqu'il est bien sec, car sinon il se produit entre les bandeaux une quantité plus ou moins grande de moisissures,

déterminées par des fermentations nuisibles à la qualité du produit. Il y a la méthode connue sous le nom de *vacuum dryer* par laquelle le crêpe est chauffé à une température élevée et puis pressé en blocs, qui sont connus sous le nom de *lanadron blocks*.

Les autres variétés de 2 à 7 ne peuvent être préparées que sous la forme de crêpe.

C. BISCUITS. — Il n'y a aucune différence dans la qualité du biscuit et du sheet. L'aspect en est uniquement différent en ce qui concerne la forme. Le latex des biscuits est coagulé dans des plats ronds, celui du sheet dans des plats oblongs.

D. SCRAP NON LAVÉ. — Sur certaines plantations, le latex coagulé spontanément sur les arbres n'est pas lavé, ainsi qu'il est décrit sous A (3) et il vient sur le marché simplement pressé en balles. Il est alors décrit sous la dénomination de Scrap.

E. BLOCK RUBBER. — L'on ne produit pour le moment que peu de caoutchouc en forme de block rubber.

Ce caoutchouc a été fabriqué comme suit :

Après que le latex a été coagulé, comme nous le décrivons sous le n° 1, il a été découpé en petites lamelles très fines ; celles-ci sont alors placées dans un séchoir spécial à air chaud et la dessiccation se fait en 24 heures ; elles sont ensuite placées dans un moule et pressées en forme de blocs. Ces blocs sont très pratiques pour l'emballage et la manipulation, et quoique leur aspect soit absolument différent, la qualité du caoutchouc est tout à fait égale au crêpe n° 1 ou *sheet*.

Nous croyons avoir indiqué dans ces quelques lignes tout ce qu'il y avait à dire pour le moment sur la question caoutchouc de plantation.

Dans un article paru il y a quelques années dans le *Journal d'Agriculture tropicale*, nous avons déjà parlé du caoutchouc de plantation et établi un parallèle entre cette nouvelle matière première et celle déjà connue sous le nom de Para, hard cure, récolté au Brésil et provenant des arbres sauvages de l'Amazonie.

Ce que nous disons aujourd'hui vient compléter ce qui a été dit précédemment sur ce sujet.

PRODUCTION MONDIALE DU CAOUTCHOUC BRUT

ANNÉES	PLANTATIONS	BRÉSIL	PROVENANCES DIVERSES	TOTAL	EN PLUS OU EN MOINS
1900	4	26.750	27.136	53.890	—
1901	5	30.300	24.545	54.850	+ 1.7 %
1902	8	28.700	23.632	52.340	— 4.5 %
1903	21	31.100	24.829	55.950	+ 6.8 %
1904	43	30.000	32.077	62.127	+ 11.0 %
1905	145	35.000	27.000	62.145	+ 0.004 %
1906	510	36.000	29.700	66.210	+ 6.5 %
1907	1.000	38.000	30.000	69.000	+ 4.2 %
1908	1.800	39.000	24.600	65.400	— 5.2 %
1909	3.600	42.000	24.000	69.600	+ 6.4 %
1910	8.200	40.800	21.500	70.500	+ 1.2 %
1911	14.419	37.730	23.000	75.149	+ 6.5 %
1912	28.518	42.410	28.000	98.928	+ 31.6 %
1913	47.618	39.370	21.452	108.440	+ 9.6 %
1914	71.380	37.000	12.000	120.380	+ 11.0 %

La production mondiale en caoutchouc brut peut être évaluée pour 1914 à environ 120 000 tonnes, se répartissant comme suit :

Plantation (Extrême-Orient).....	59 %
Para (Brésil).....	31 %
Autres pays.....	10 %

Les pays suivants se sont partagé la production dans les proportions approximatives suivantes :

Amérique (Etats-Unis).....	51 %
Angleterre.....	15 %
Russie.....	9 %
Allemagne.....	9 %
France.....	4.500 %
Italie.....	3.500 %
Autriche-Hongrie.....	2 %
Etats scandinaves.....	2 %
Canada.....	1.500 %
Autres pays.....	2.500 %

Le stock de caoutchouc à fin janvier 1915 atteignait 7 374 tonnes au lieu de 4 631 tonnes fin janvier 1914 et 3 453 tonnes fin janvier 1913.

COMMERCE DE LA FRANCE

IMPORTATIONS (en Quintaux)

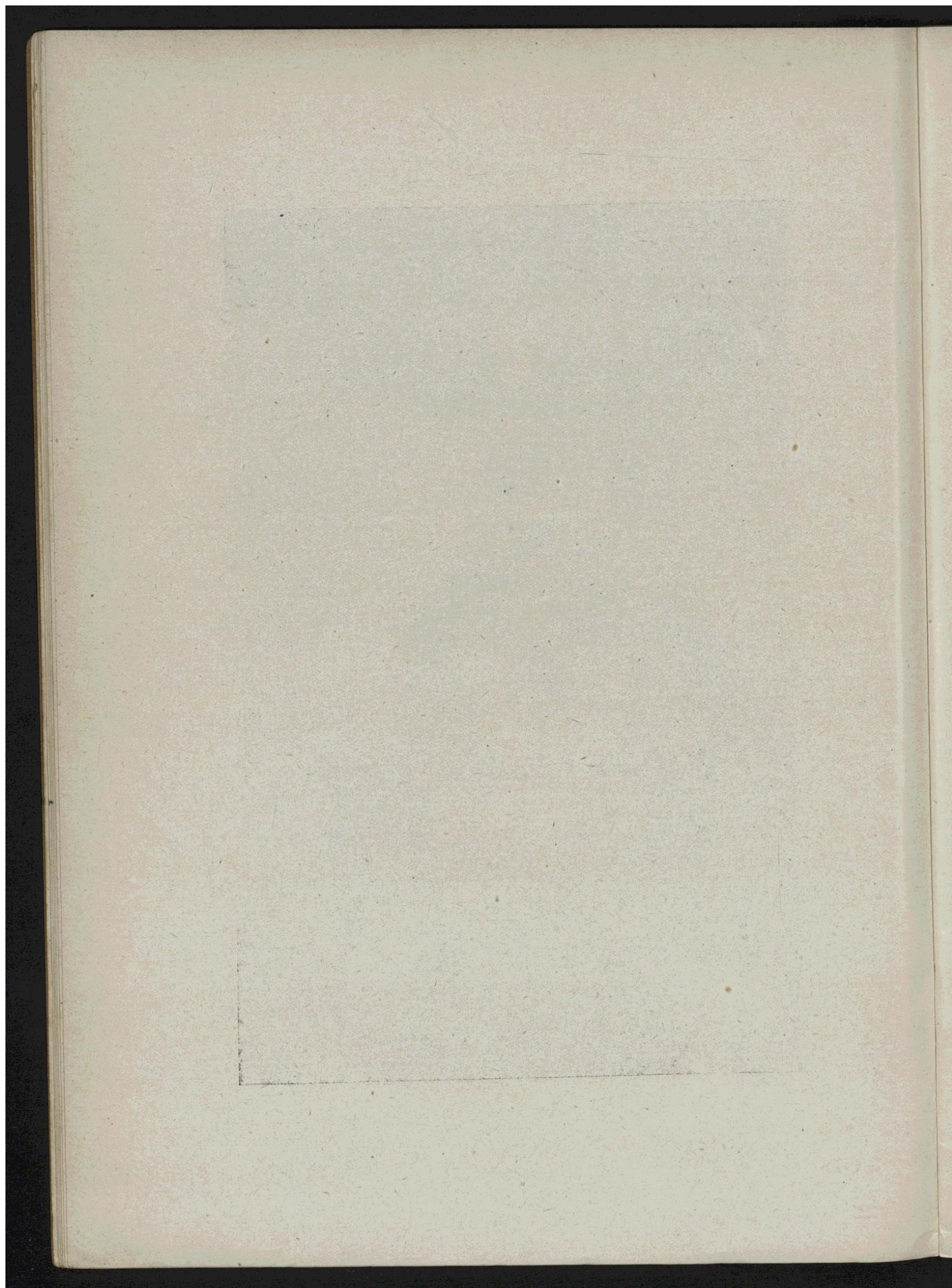
	QUANTITÉS ARRIVÉES			QUANTITÉS LIVRÉES		
	1914	1913	1912	1914	1913	1912
Feuilles de caoutchouc non vulcanisé.	790	1.260	3.511	774	1.164	3.373
Fils de caoutchouc vulcanisé	1.146	2.093		1.093	1.966	
Tissus élastiques	842	1.156	1.234	701	912	878
Tissus élastiques en pièces	409	695	780	391	563	512
Articles confectionnés avec tissus de caoutchouc	167	158	21	1	2	5
Autres articles	147	254	823	127	220	596
Bretelles, jarretelles, etc.	56	94		42	65	
Vêtements caoutchouc	334	615	230	239	334	229
Tissus caoutchouc pour cardes.	182	270		182	263	
Chaussures en caoutchouc	733	1.681	2.919	751	1.540	2.273
Bandages pneumatiques et caoutchoucs pleins pour roues	8.699	15.267	15.347	7.984	13.096	13.933
Tubes, tuyaux, clapets, courroies, etc.	9.617	14.878	16.534	8.150	13.136	14.375

COMMERCE DE LA FRANCE

EXPORTATIONS (en Quintaux)

	FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES			FRANÇAISES		
	1914	1913	1912	1914	1913	1912
Feuilles de caoutchouc non vulcanisé et fils vulcanisés	69	224	137	—	—	—
Tissus élastiques	1.591	1.708	2.785	1.453	1.439	2.379
Tissus élastiques en pièces	316	488	760	294	335	502
Tissus pour cardes	6	41	380	6	37	380
Vêtements en caoutchouc	655	1.183	1.280	532	857	1.055
Chaussures en caoutchouc	503	775	827	458	656	477
Bandages pneumatiques et caoutchoucs pleins pour roues	46.505	52.100	41.349	45.827	49.933	38.946
Tubes, tuyaux, clapets, courroies, etc.	13.587	17.443	18.568	12.078	15.696	16.415





ARTICLES DE VOYAGE ET DE CAMPEMENT

L'emploi des articles de voyage et de campement semble remonter à la plus haute antiquité. Dès que l'homme primitif a senti le besoin de se déplacer pendant un temps plus ou moins long, soit de son plein gré, soit pour des causes indépendantes de sa volonté, il lui a fallu recourir à des moyens de fortune lui permettant d'emporter avec lui, non seulement les objets de valeur auxquels il tenait le plus, mais encore ceux dont l'usage journalier était indispensable pour la vie nomade ou sédentaire que les traditions ou les circonstances lui imposaient. Il a fallu aussi qu'il crée un abri transportable et assez résistant pour lui et sa famille.

Son bagage et son abri ont du être dès le début des plus rudimentaires. L'emploi de peaux de bêtes pour l'un ou l'autre usage s'est offert tout naturellement à lui. Il a dû fourrer pêle-mêle son mobilier, ses vêtements, ses ornements dans ces peaux repliées assemblées par des cordages que la nécessité l'a obligé de fabriquer.

Ces peaux, une fois arrivé à l'étape, devaient lui servir de toiture et de literie par des dispositions ingénieuses appropriées aux circonstances. Que de changements depuis ces temps préhistoriques !

Nous n'essaierons pas de retracer la longue suite des perfectionnements et des modifications qu'ont dû subir ces articles voyage et campement pour arriver à ce degré de luxe et de confortable que nous voyons aujourd'hui. La description et même la nomenclature en serait trop longue et dépasserait de beaucoup les limites que nous nous sommes imposées. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage si bien documenté de M. Louis Vuitton (Dentu 1894).

Les matières qui ont été successivement employées à la confection des objets qui nous occupent en ce moment sont nombreuses et souvent disparates, mais un emploi judicieux de chacune d'elles permet de constituer un tout homogène en vue du résultat à obtenir.

Ce résultat quel est-il ? Les deux conditions premières pour qu'un article de voyage, qu'il s'appelle coffre, sac, valise, malle, trunk, etc., soit recherché de préférence à un autre, sont la solidité et la légèreté. Il faut donc se tenir pour la construction dans un juste milieu que la pratique seule indique ; il en est de même pour les objets destinés au campement.

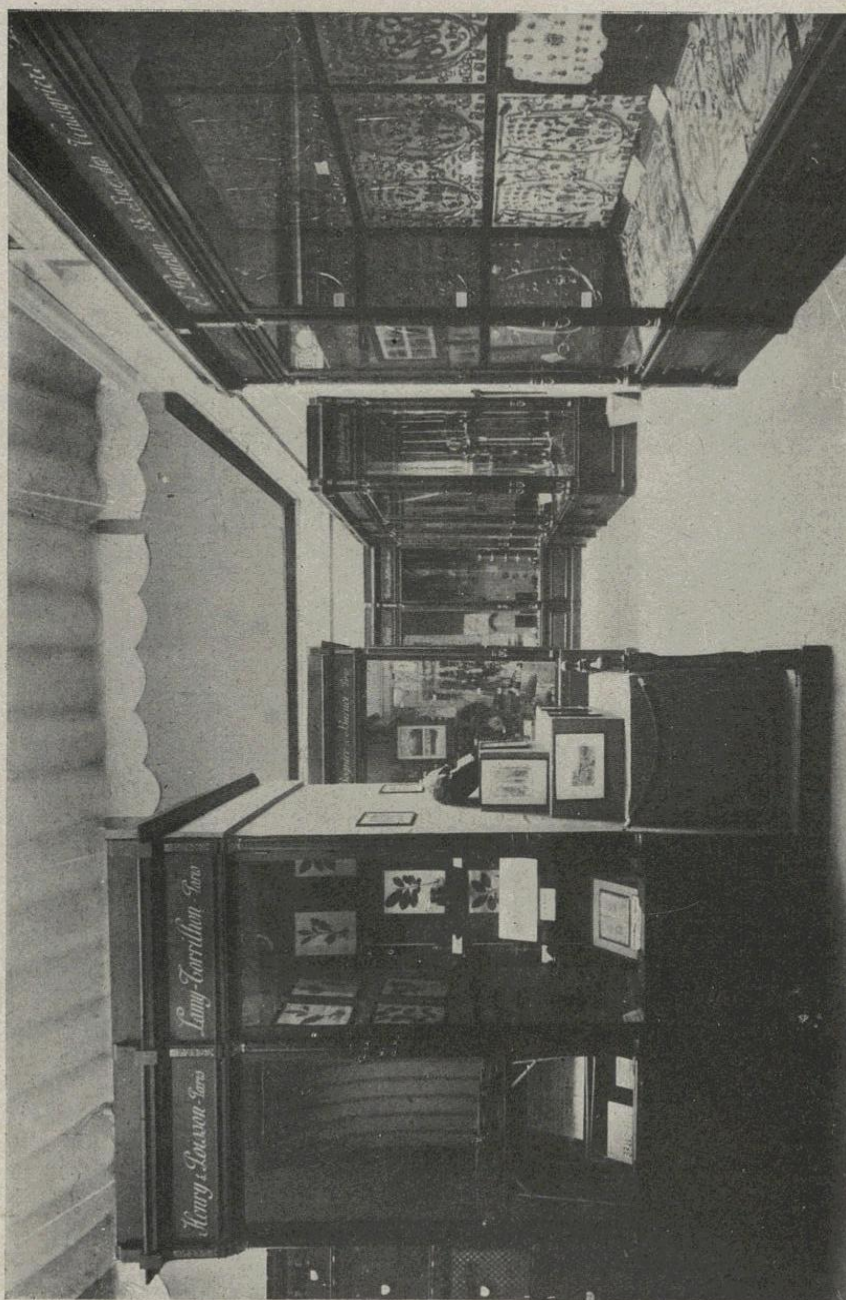
Le cuir brut, ou mieux, tanné, les bois minces ou plaqués, les métaux, l'osier et les tissus, les toiles imperméables et le caoutchouc, etc., ont été employés successivement, ensemble ou séparément, et c'est par ce côté, comme on peut le constater, que l'industrie du voyage et du campement se trouve rattachée à celle du caoutchouc. Le lien qui les unit est bien faible — il semble parfois qu'il va se rompre — mais c'est toujours avec un plaisir renouvelé qu'à chaque exposition elles se retrouvent.

LISTE DES EXPOSANTS FRANÇAIS DE LA CLASSE 99

Industrie du Caoutchouc et de la Gutta-Percha, Objets de Voyage et de Campement.

1. ASSOCIATION DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDO-CHINE, 117, rue de Courcelles, Paris. — Caoutchouc extrait du latex.
2. BOGNIER et BURNET (Etablissements), 21-23, rue des Filles-du-Calvaire, Paris. — Caoutchouc pour la médecine et la chirurgie.
3. CILLARD (A.-D.) Fils, 49, rue des Vinaigriers, Paris. — "Le Caoutchouc et la Gutta-Percha".
4. COULEMBIER (J.) Aîné et ses Fils, "Les Bagages Moynat", Paris, 5, place du Théâtre-Français. Fabrique, 15, rue Coysevox. — Malles et objets de voyage. (Figurent également Cl. 98, même groupe, et Cl. 128, groupe 21.)
5. COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG (M. Ch. POIRSON, administrateur), 14, rue Le Peletier, Paris. — 1 tableau. Echantillons de caoutchouc.
6. GOYARD (E.) Aîné, 233, rue Saint-Honoré, Paris. Succursales: Monte-Carlo, Biarritz. — Fabrique de malles et articles de voyage. — 2 Médailles d'or, 2 Diplômes d'honneur, Grand Prix.
7. HENRY et POISSON, 40, rue Louis-Blanc, Paris. — Matériel de campement.
8. KRETZ, 241, rue Saint-Denis, Paris. — Tissus et tricots élastiques, bas, ceintures, etc.
9. LAMY-TORRILHON (Henri-Gaspard), 73, boulevard du Montparnasse, Paris. — Ouvrages sur la fabrication du caoutchouc.

10. LE RENARD (Victor-Louis), 90, rue Déterville, Alfortville. — Caoutchouc manufacturé sous toutes ses formes.
11. LES FILS DE WATTELEZ et C^{ie}, 400, rue d'Argenteuil, Colombes (Seine). — Caoutchouc régénéré.
12. MACRÉ (Louis), 17, rue de Sévigné, Paris. — Constructeur de machines et outils pour la fabrication du caoutchouc.
13. MANUFACTURE FRANÇAISE DE TALONS CAOUTCHOUC, Oullins (Rhône). — Talons tournants et fixes, semelles extensibles, etc.
14. MARIUS et LÉVY, 123, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris. — Importateurs matières premières.
15. OLIER (A.) et C^{ie}, Usine Saint-Rémy, Clermont-Ferrand. — Constructeurs de machines et outils pour la fabrication du caoutchouc.
16. PLISSON (A.) (Maison DELAMOTTE fondée en 1789), 68, rue J.-J. Rousseau, Paris. — Instruments de chirurgie en caoutchouc pur para moulé avec plomb de garantie (breveté S. G. D. G.).
17. REPIQUET (E.) et C^{ie}, 12-20, rue de la Folie-Regnault, Paris. — Constructeur de machines et outils pour la fabrication du caoutchouc.
18. ROUGERIE (P.), 28, rue Vernier, Paris. — Fournitures générales pour fabricants d'anti-dérapants et réparateurs de pneus. — Machines, matériel et outillage modernes.
19. SOCIÉTÉ "ALTA", 1, rue Andrieux, Paris. — Succédanés du caoutchouc et articles fabriqués avec.
20. SOCIÉTÉ COMMERCIALE DU CAOUTCHOUC, 42, rue Legendre, Paris. — Caoutchouc régénéré.
21. SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES JOINTS EN CAOUTCHOUC, 100, avenue des Ternes, Paris. — Joints haute pression.
22. SOYER (F.), constructeur, 82, rue des Pyrénées, Paris. — Matériel complet pour la fabrication du caoutchouc. Déchiqueteurs, laveurs, mélangeurs, calandres, presses, broyeurs à déchets. — Matériel pour plantation de caoutchouc.
23. VIAULT (Pierre), 23, rue des Francs-Bourgeois, Paris. — Caoutchouc appliqué à la médecine, chirurgie, hygiène, etc.
24. VILLIARD (V^{ve}) et A. VILLIARD, 57, rue Réaumur, Paris. — Caoutchouc appliqué à la médecine, chirurgie, hygiène, etc.
25. VUITTON (Louis) (Vuitton et Fils), 1, rue Scribe, Paris. — Articles de voyage et campement.



COMPOSITION DU BUREAU DU JURY INTERNATIONAL DE LA CLASSE 99

<i>Président</i>	MM. DE SCHAMPHELAERE (Edmond), Gand.
<i>Vice-Président</i>	LAMY-TORRILHON (Henri-Gaspard), Paris.
<i>Secrétaire-Rapporteur</i>	FONTAINE (Adolphe), Bruxelles.
<i>Juré effectif</i>	LE RENARD (Victor-Louis), Alfortville, (Seine).
<i>Suppléants</i>	CILLARD Fils (Alfred-Désiré), Paris; MICHEL (Edouard), Menin.

NOMENCLATURE DES JURÉS FRANÇAIS PRÉSENTS DE LA CLASSE 99

M. LAMY-TORRILHON (Henri-Gaspard).

*Président de la Chambre syndicale du Caoutchouc, Gutta-Percha, etc.,
73, boulevard du Montparnasse. Paris. Président de la Classe 99, Gand 1913.
Vice-Président du Jury international de la Classe 99, Gand 1913.*

M. LE RENARD (Victor-Louis).

*Chevalier de la Légion d'honneur. Fabricant de caoutchouc, Alfortville
(Seine). Trésorier de la Section des fabricants de caoutchouc. Juré effectif
Classe 99.*

M. CILLARD (Alfred-Désiré).

*Directeur du journal "Le Caoutchouc et la Gutta-Percha", 49, rue des
Vinaigriers, Paris. Juré suppléant Classe 99.*

**NOMENCLATURE
DES JURÉS DES AUTRES NATIONS PRÉSENTS
DE LA CLASSE 99**

M. DE SCHAMPHELAERE (Edmond).

Chevalier de l'ordre de Léopold. Vice-président de la Chambre syndicale des fabricants de caoutchouc de Belgique. Administrateur délégué de la Manufacture de caoutchouc "Colonial Rubber" (Société anonyme), à Gand. Président de la Classe 99. Président du Jury international de la Classe 99.

M. FONTAINE (Adolphe).

Officier de l'ordre de Léopold. Fabricant d'équipements militaires. 108, avenue de la Toison d'Or, Bruxelles. Vice-président de la Classe 99. Président du Jury du Groupe XV. Secrétaire-rapporteur du Jury international Classe 99.

M. MICHEL (Edouard).

Fabricant de caoutchouc, Menin (Belgique). Vice-président de la Classe 99. Juré suppléant Classe 99.

**LISTE DES EXPOSANTS HORS CONCOURS
CLASSE 99**

1. BUNGE et Cie, Anvers.
2. CILLARD (Adolphe-Désiré), Paris.
3. COLONIAL RUBBER (Société anonyme), Gand.
4. FONTAINE (Adolphe) et Cie, Bruxelles.
5. LAMY-TORRILHON (Henri-Gaspard), Paris.
6. LE RENARD (Victor-Louis), Alfortville.
7. MICHEL-JACKSON (E.), Menin.

8. MIROITERIE DES FLANDRES (Société anonyme), Gentbrugge-lez-Gand.

9. OSTERRIETH et C^{ie}, Anvers.

10. PLISSON (Alfred), Paris.

LISTE DES EXPOSANTS FRANÇAIS, CLASSE 99
DISTINCTIONS OBTENUES

DIPLOMES DE GRAND PRIX

BOGNIER et BURNET, Paris.

COULEMBIER (J.) Aîné et ses Fils, Paris.

GOYARD (E.) Aîné, Paris.

HENRY et POISSON, Paris.

KRETZ, Paris.

MARIUS et LÉVY, Paris.

OLIER (A.) et C^{ie}, Clermont-Ferrand.

VIAULT (Pierre), Paris.

VUITTON (Louis), Paris.

DIPLOMES D'HONNEUR

ASSOCIATION DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDO-CHINE, Paris.

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG, Paris.

REPIQUET (E.) et C^{ie}, Paris.

VILLIARD (Veuve) et A. VILLIARD, Paris.

DIPLOMES DE MÉDAILLE D'OR

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DU CAOUTCHOUC, Paris.

SOYER (Félix), Paris.

DIPLOMES DE MÉDAILLE D'ARGENT

LES FILS DE R. WATTELEEZ et C^{ie}, Colombes.

MACRÉ (Louis), Paris.

MANUFACTURE FRANÇAISE DE TALONS CAOUTCHOUC,
Oullins (Rhône).

ROUGERIE (Pierre), Paris.

SOCIÉTÉ " ALTA ", Paris.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES JOINTS EN CAOUTCHOUC, Paris.

LISTE DES COLLABORATEURS
DES EXPOSANTS FRANÇAIS, CLASSE 99
DISTINCTIONS OBTENUES

DIPLOMES D'HONNEUR

NOMS ET PRÉNOMS DES COLLABORATEURS	NOMS ET DOMICILES DES PATRONS	RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX PATRONS
BREUIL (Pierre), Paris.	A. D. CILLARD Fils, 49, rue des Vinaigriers, Paris.	Hors Concours
DUBOSC (André), Paris	—	—
DUHAUT (Alphonse), Alfort- ville (Seine).	LE RENARD, Alfortville.	—
LE RENARD (Henri), Al- fortville (Seine).	—	—
LE RENARD (Georges), Al- fortville Seine).	—	—
LÉVY (Camille), Paris.	MARIUS et LÉVY, 123, Fau- bourg-Poissonnière, Paris.	Grand Prix
MESTAIS (Louis), Paris	KRETZ, 241, rue Saint-Denis, Paris.	—
Docteur SANDER (Georges), Paris.	MARIUS et LÉVY, 123, Fau- bourg-Poissonnière, Paris.	—

DIPLOMES DE MÉDAILLE D'OR

NOMS ET PRÉNOMS DES COLLABORATEURS	NOMS ET DOMICILE DES PATRONS	RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX PATRONS
BARTHÉLEMY, Paris.	A. D. CILLARD Fils, 49, rue des Vinaigriers, Paris.	Hors Concours.
BROCHET, Clermont-Ferrand.	A. OLIER et C ^{ie} , Clermont- Ferrand.	Grand Prix
DORÉ (Emile), Paris.	VUITTON et Fils, 18, rue du Congrès, Asnières.	—
DUPUY (Eugène), Asnières.	—	—
ETTINGER (Mlle Alice), Paris.	MARIUS et LÉVY, 123, Fau- bourg-Poissonnière, Paris.	—
FRANÇOIS, Paris.	COULEMBIER Aîné et ses Fils, 5, place du Théâtre- Français, Paris.	—
GAUTHIER (Alphonse), Paris.	PLISSON, 68, rue J.-J.-Rous- seau, Paris.	Hors Concours
GUY (Ignace), Alfortville (Seine)	LE RENARD, Alfortville.	—
HUOT (Léon), Clermont-Fer- rand.	A. OLIER et C ^{ie} , Clermont- Ferrand.	Grand Prix
LAVERGNE (François), Paris.	COULEMBIER Aîné et ses Fils, 5, place du Théâtre- Français, Paris.	—
PILON (Mlle Alice), Asnières.	VUITTON et Fils, 18, rue du Congrès, Asnières.	—
POTEAU (Eugène), Asnières,	—	—
RICHER (Edmond), Paris.	KRETZ, 241, rue Saint-De- nis, Paris.	—
RIVIÈRE D'AULNAY (Léo- pold), Alfortville.	LE RENARD, Alfortville.	Hors Concours

DIPLOMES DE MÉDAILLE D'ARGENT

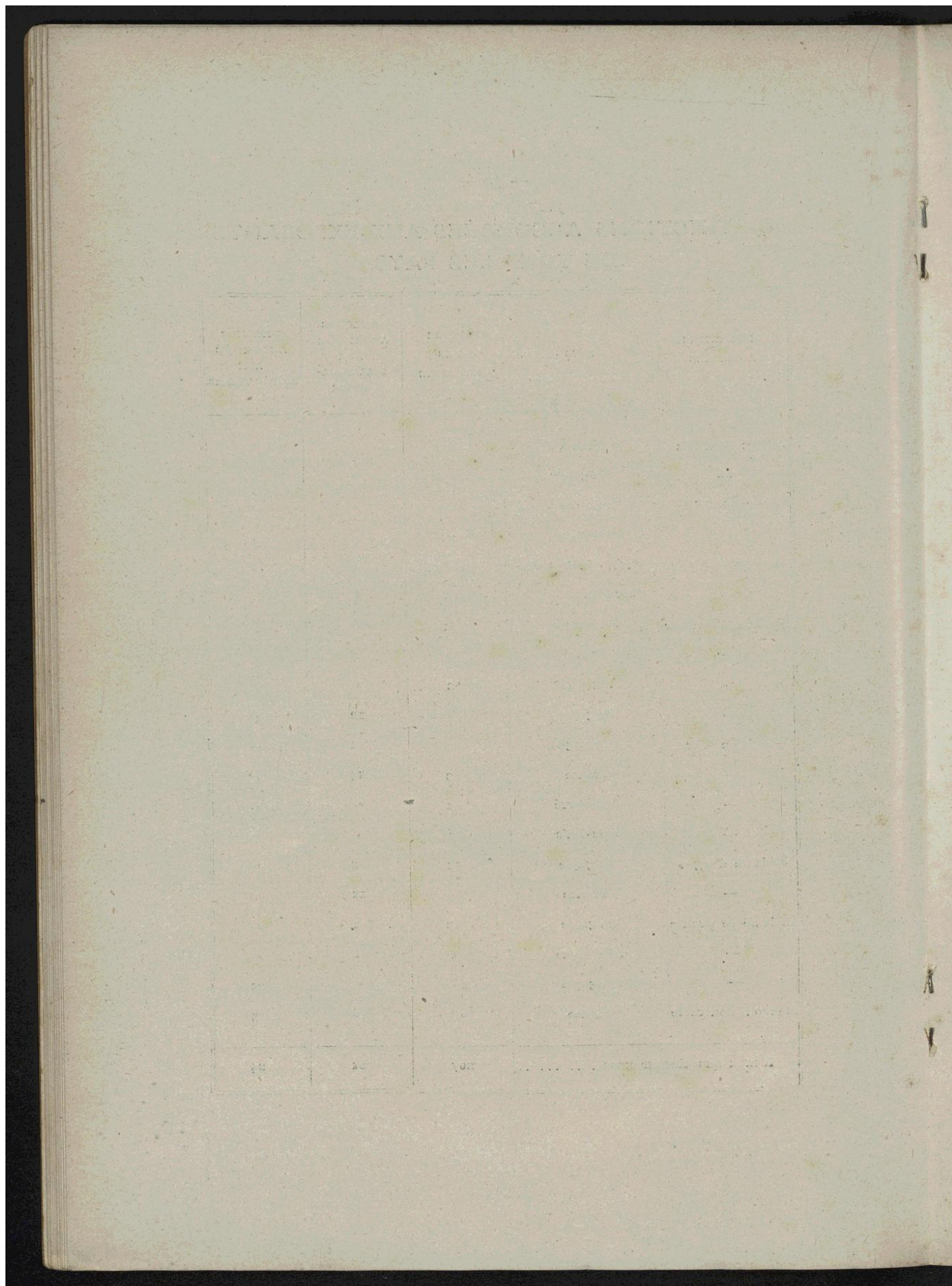
NOMS ET PRÉNOMS DES COLLABORATEURS	NOMS ET DOMICILES DES PATRONS	RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX PATRONS
AVELINE (Léon), Paris.	Vve VILLIARD et A. VILLIARD, Paris.	Diplôme d'honneur
BECQUERELLE (Amédée-Ch.), Asnières.	VUITTON et Fils, 18, rue du Congrès, Asnières,	Grand Prix
CHÈVRE (Ulysse), Paris.	REPIQUET (Eugène) et Cie, 20, rue de la Folie-Regnault, Paris.	Diplôme d'honneur
FOLLIET (Pierre), Asnières.	VUITTON et Fils, 18, rue du Congrès, Asnières.	Grand Prix
GOGUILLON, Clermont-Ferrand.	A. OLIER et Cie, Clermont-Ferrand.	—
GRAT (Théodore), Asnières.	VUITTON et Fils, 18, rue du Congrès, Asnières.	—
GACHET (Mme Charlotte), Asnières.	—	—
GROSSETÊTE (Charles), Paris.	COULEMBIER Aîné et ses Fils, 5, place du Théâtre-Français, Paris	—
MOREAU, Clermont-Ferrand.	A. OLIER et Cie, Clermont-Ferrand.	—
SOULAS (Henri), Paris.	COULEMBIER Aîné et ses Fils, 5, place du Théâtre-Français, Paris.	—
VASSALLO (Armand), Paris.	PLISSON (Alfred), 68, rue J.-J.-Rousseau, Paris.	Hors Concours

DIPLOMES DE MÉDAILLES DE BRONZE

NOMS ET PRÉNOMS DES COLLABORATEURS	NOMS ET DOMICILE DES PATRONS	RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX PATRONS
COGNON (Léopold), Paris.	KRETZ, 241, rue Saint-Denis, Paris.	Grand Prix
LACOUR (Gustave), Paris.	—	—
LUCOT (Louis), Paris.	—	—
LEBLOND (Alfred), Alfortville.	LE RENARD, Alfortville.	Hors Concours
MIJOULE (Guillaume), Alfort- ville.	—	—
MOUILLEY (Jules), Alfortville.	—	—
ROSIER (Achille), Alfortville.	—	—
PUTTIER (Gaspard), Paris.	E. JOYARD Aîné, 233, rue Saint-Honoré, Paris.	Grand Prix
THIBAUT (Félix), Paris.	KRETZ, 241, rue Saint-Denis, Paris.	Grand Prix
SIMONNET (Henri), Vitry (Seine).	Vve VILLIARD et VILLIARD, Vitry (Seine).	Diplôme d'honneur
Vve THOREL, Vitry (Seine).	—	—

DISTINCTIONS ACCORDÉES AUX EXPOSANTS DE TOUS LES PAYS

DISTINCTIONS ACCORDÉES	PAYS	NOMBRE DES EXPOSANTS	DIPLOMES ACCORDÉS AUX COLLABORA- TEURS	DIPLOMES ACCORDÉS AUX COOPÉRATEURS
Hors Concours	France	4	»	»
—	Belgique	6	»	»
Grand Prix	France	9	»	»
—	Belgique	21	»	»
—	Belgique (en colla-		»	»
—	boration)	118	»	»
Diplôme d'honneur	Allemagne	1	»	»
—	France	4	8	»
—	Angleterre	2	»	»
—	Belgique	8	12	»
Médaille d'or	Allemagne	»	1	»
—	France	2	14	»
—	Angleterre	1	»	»
—	Etats-Unis	1	»	»
Médaille d'argent	Belgique	11	5	»
—	France	6	11	»
Médaille de Bronze	Belgique	12	1	»
—	Allemagne	1	1	»
—	Belgique	»	»	21
Mention honorable	France	»	8	3
TOTAUX DES RÉCOMPENSES.....		207	61	24



EXPOSANTS FRANÇAIS

ASSOCIATION DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE COCHINCHINE, 117, rue de Courcelles, Paris.

Cette association fut créée en 1910 au mois de juillet avec l'approbation du gouverneur de la Cochinchine. Elle devait plus tard se transformer, devant l'importance du nombre des adhérents, en syndicat et prendre le nom de Syndicat des Planteurs de Caoutchouc, lequel a pour mission de s'occuper des intérêts généraux de la corporation et de les soutenir près des pouvoirs publics.

D'après les annales des planteurs de caoutchouc, plus de cent membres font partie de ce syndicat qui avait exposé des échantillons de diverses provenances de l'Indo-Chine, mais présentant tous l'aspect des plus belles sortes et des meilleures qualités des caoutchoucs de Malaisie, de Ceylan, ou des îles néerlandaises.

Le Jury international de la Classe 99 a été d'avis, bien que ce soit la première fois que ce syndicat prenne part à une exposition universelle internationale, de lui attribuer un diplôme d'honneur.

ÉTABLISSEMENTS BOGNIER et BURNET, Société anonyme au capital de 1 400 000 francs dont le siège social est 21 et 23, rue des Filles-du-Calvaire, et les usines à Ivry-sur-Seine et à Neuvy-sur-Loire (Nièvre).

Cette maison très ancienne, qui occupe aujourd'hui plus de 600 ouvriers et ouvrières, a été fondée en 1883 par M. Burnet père et M. Bognier ; elle s'est transformée en société anonyme dès 1906. Elle s'est spécialisée dans la fabrication des articles de chirurgie et d'hygiène en feuille de caoutchouc pur dite " anglaise ", dont la base est le " para " provenant de l'hévéa, travaillé d'une façon spéciale, puis comprimé en bloc et débité ensuite en feuille sciée.

Jusqu'à ce jour les usines françaises étaient tributaires des fabriques anglaises pour cette feuille sciée. Cette société, pour échapper à cette hégémonie, a installé en 1910 un outillage puissant, comportant les derniers progrès de précision mécanique. Cette organisation lui a permis d'atteindre un degré de perfection tel que tous les produits revêtus de la marque la " Comète "

jouissent d'une réputation mondiale incontestée. Etant devenue rapidement productrice de cette matière première, cette société a pu fournir des quantités importantes de cette feuille brute aux autres fabricants de ballons et d'articles de chirurgie, non seulement de la France, mais encore de l'étranger.



Vue générale des Établissements Bognier et Burnet, à Ivry-sur-Seine.

Tous les articles dits "moulés", tels que tubes, tétines, poires, coussins, etc., sont aussi de son ressort.

Les plus hautes récompenses à chaque exposition universelle internationale lui ont été décernées :

Médaille d'or à Paris, 1900.

Diplôme d'honneur à Bruxelles, 1910.

Enfin, à Gand, 1913, le Jury lui a accordé un diplôme de Grand Prix.

L'administrateur-directeur de cette importante société, M. Burnet, était trésorier de la Classe 99 pour la France ; il a rempli ses fonctions avec une compétence et un désintéressement tels, que nous sommes heureux de lui en exprimer ici toute notre reconnaissance et tous nos remerciements.

CILLARD (Alfred-Désiré) Fils, 49, *rue des Vinaigriers*, est directeur, éditeur et propriétaire de la revue scientifique connue universellement "*Le Caoutchouc et la Gutta-Percha*", qui est distribuée à ses nombreux abonnés le 15 de chaque mois.

Cet organe, fondé en 1904, est le seul de langue française, paraissant dans les pays latins, ayant trait à la fabrication du caoutchouc et aux industries qui s'y rattachent.

M. Cillard est ingénieur civil, licencié ès sciences, physique et chimie (1885); conseiller du commerce extérieur (1904); commissaire général Section française aux expositions internationales de caoutchouc de Londres en 1908 et 1911; secrétaire au Congrès de chimie appliquée à New-York et Washington (1913); membre du Congrès international des méthodes d'essais du caoutchouc; membre actif des Chambres de commerce françaises de Londres, Bruxelles, Turin, Athènes et Constantinople.

M. Cillard est officier d'Académie (avril 1907), et Chevalier du Mérite agricole (janvier 1909).

En 1911, le Jury de la Classe 141 à l'Exposition de Turin lui décerna le diplôme de Grand Prix.

A l'Exposition de Gand il fut Hors Concours comme membre du Jury de la Classe 99.

J. COULEMBIER Aîné et ses Fils, 5, *place du Théâtre-Français*.

Cette maison, plus connue commercialement sous la dénomination "Les Bagages Moynat, Paris", fut fondée en 1849. M. François Coulembier, qui est le père et le grand-père des propriétaires actuels, fut le fondateur de cette importante maison, qui fabriquait pour plusieurs marchands de Paris, de France et de l'étranger. C'est ainsi qu'elle devint en 1869 fournisseur exclusif de la Maison Moynat qui fut rachetée en 1886 par MM. J. et E. Coulembier, fils du fondateur.

En 1910, J. Coulembier, resté seul propriétaire de l'affaire, prit comme collaborateurs et associés ses trois fils, sous la raison sociale J. Coulembier Aîné et ses Fils.

Cette maison possède, rue Coysevox, une usine pourvue d'un outillage moderne et puissant où se fabriquent tous les articles de voyage que la maison de vente de la place du Théâtre-Français écoule à son élégante clientèle française et étrangère.

Parmi les nombreux articles exposés à la Classe 99, le Jury international a remarqué les malles pour cabine, les malles armoires à tiroir et penderie, dont l'invention bien française passe à tort pour être américaine. Les armoires de ce type sont fabriquées depuis plus de cinquante ans par cette maison qui les a perfectionnées sans cesse, si bien qu'elles présentent aujourd'hui toute l'élégance, tout le fini et toute la résistance combinés, nécessaires à un article de ce genre.

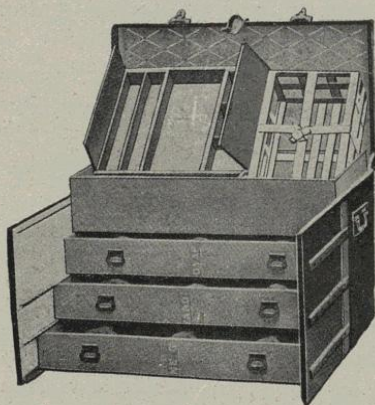
La malle-bibliothèque surtout a retenu l'attention du Jury; destinée au

transport des livres de valeur, elle est combinée de telle façon que l'on puisse prendre et remettre instantanément le livre désiré sans que les autres aient à en souffrir, en quoi que ce soit. A côté se trouvaient rangés tous les accessoires du voyage : sacs, valises, munis des poignées brevetées système Moynat, les nécessaires de toilette, etc. Tout l'équipement de voyage appliqué à l'automobile, fait sur mesure, est exécuté par cette maison, à la demande du client, dans les conditions les meilleures de solidité.

MM. J. Coulembier Aîné et ses Fils ont participé à la plupart des grandes expositions. A Turin 1911, l'un de ses membres faisait partie du Jury ; à Gand le Jury de la Classe 99 attribua à la marque "Moynat" le diplôme de Grand Prix, comme étant l'une des plus anciennes et plus importantes maisons fabricant les articles de voyage.

M. Coulembier fils aîné était vice-président du Comité d'admission et d'installation de la Classe 99.

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG. — M. Charles Poisson est le président de cette société, dont le siège social est 14, rue Le Peletier, et qui exploite à Padang une plantation d'arbres à caoutchouc, *hévéa brasiliensis*. Cette société est réellement française tant au point de vue des capitaux qu'à celui du régime des lois françaises sous lequel elle s'est constituée. Son capital est de 6 500 000 francs. Ses arbres commencent à entrer dans la période d'exploitation et, par les échantillons qu'elle soumet à l'appréciation du Jury, on ne peut qu'augurer favorablement de la qualité de ses produits. Aussi un Diplôme d'honneur lui a-t-il été décerné.



Malle à tiroirs et double porte.

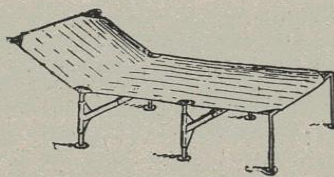
doubles portes et supports pour maintenir les tiroirs ouverts, casiers pour gants, mouchoirs, lingerie, etc.

E. GOYARD Aîné. — La fondation de cette maison remonte à 1792. A cette date elle ne s'occupait que d'emballage. Ce n'est que plus tard qu'elle fut amenée, par les circonstances, à fabriquer les malles, valises, etc. Vers 1860 elle entreprit les articles de luxe en cuir, tels que trousse, sacs, etc. Elle occupe un nombre important d'ouvriers et d'employés, soit à Paris, soit dans ses succursales de Monte-Carlo et de Biarritz.

Les articles de cette maison se distinguent par l'élégance et le fini de leur confection, que l'on trouve combinés, par exemple, dans ses malles à tiroirs avec

Aussi le Jury international de la Classe 99 lui a accordé le rappel de Grand Prix qu'elle possédait déjà. M. Goyard est officier d'Académie depuis l'Exposition internationale de Bruxelles 1910.

HENRY et POISSON, dont les ateliers et le siège social sont situés 40 et 42, *rue Louis-Blanc*, et le magasin de vente 5 et 15, *rue de Richelieu*, ont pour industrie la fabrication du mobilier solide et réduit pour les colonies, le voyage et le campement. Leur maison est constituée par la réunion des deux maisons bien connues Flem et Picot. La première, fondée en 1881, fut acquise en 1890 par M. Henry qui devint propriétaire en 1896 de la deuxième, fondée en 1879. En 1908, M. Henry prit comme collaborateur et associé M. Poisson. C'est toujours la fabrication du matériel spécialement étudié pour le voyage et le campement qui est l'objet de leur industrie, dont le bois et l'acier en combinaisons judicieuses forment la base.



Lit pliant.

Ces messieurs avaient exposé un lit pliant dont la légèreté unie à la résistance constituait le dernier perfectionnement que ce meuble était susceptible de recevoir. Avec ce dernier on pouvait remarquer une table pliante dont les dimensions suffisantes, pour répondre aux différents usages auxquels elle est destinée, offrait tout le confort et la rigidité indispensable à un accessoire de cette nature. Les sièges pliants, cantines, tentes, etc., complètent la série des articles fabriqués par cette maison qui est devenue fournisseur des ministères de la Guerre, de la Marine, des Postes et Télégraphes. Elle a équipé les missions des colonels Marchand et Moll. Elle a contribué à l'installation du mobilier de l'expédition du général Lyautey et à celle du Dr Charcot. Enfin, tous les gouvernements étrangers : belge, italien, péruvien, brésilien, etc., et la plupart des grandes sociétés coloniales, françaises et belges, font partie de sa clientèle.

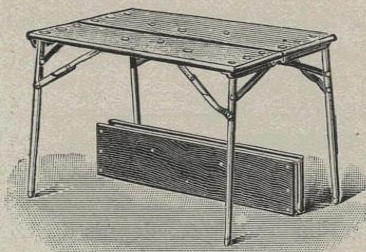


Table pliante.

M. Henry est président, vice-président ou administrateur de plusieurs Sociétés d'exploitations forestières et de prospections, françaises et étrangères.

La Maison Henry et Poisson a pris part à toutes les expositions universelles et coloniales, françaises et étrangères, depuis 1878 et partout avec succès.

Le Jury international de la Classe 99 a confirmé à cette maison, unique

dans son genre, le diplôme de Grand Prix dont elle est titulaire depuis de longues années.

M. KRETZ possède une fabrique à *Romilly-sur-Seine (Aube)* et une maison de confection et de vente 241, *rue Saint-Denis, Paris*, qui occupent un nombreux personnel d'ouvriers et ouvrières et d'employés. L'objet principal de son industrie est la production des tissus et tricots élastiques et leur transformation en bas, ceintures, corsets élastiques et tous articles de même genre.

Fondée en 1834, la maison a été connue successivement sous les raisons sociales suivantes : Gamichon (1834-1898), Gamichon et Kretz (1898-1902), Kretz (depuis 1902).

La supériorité incontestable des produits de la Maison Kretz est le résultat d'une étude spéciale de la construction des métiers servant à tisser et à tricoter les fils de caoutchouc vulcanisé, alliés aux fils de toutes sortes : coton, laine, soie, etc. Ces métiers, étudiés et construits dans les ateliers mêmes de M. Kretz, et protégés par des brevets, sont constamment entretenus au niveau des exigences de la fabrication. Tous ces métiers sont mus par la vapeur. Il faut ajouter que le côté humanitaire n'a pas été négligé. La Maison Kretz a institué, à l'aide de ses propres ressources, des œuvres de prévoyance et de secours pour son personnel, ouvriers et employés.

M. Kretz a pris part à toutes les expositions universelles internationales en France et à l'étranger où il a obtenu de nombreux succès qui ont permis au Jury de la Classe 99 de lui décerner le diplôme de Grand Prix.

LAMY-TORRILHON (Henri-Gaspard). — Un des plus anciens fabricants de caoutchouc. Président honoraire de la Chambre syndicale du caoutchouc, gutta-percha, tissus élastiques, toiles cirées, toiles cuirs, etc. Présente à l'Exposition de Gand 1913 ses collections et ses ouvrages sur le caoutchouc brut et manufacturé.

M. Lamy-Torrilhon à l'Exposition de Turin était président du Comité d'admission et d'installation de la Classe 141 pour la France. Il fut président du Jury international de cette même classe, puis vice-président du Jury du Groupe 22, dont la Classe 141 faisait partie.

M. Lamy-Torrilhon est officier de l'Instruction publique depuis l'Exposition de Bruxelles 1910, où il était vice-président du Comité d'admission et d'installation et membre du Jury de la Classe 54.

A l'Exposition de Gand 1913, il était président du Comité d'admission et d'installation de la Classe 99, vice-président du Jury international de cette classe et membre du Jury de groupe.

Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en mai 1914.

LE RENARD (Victor-Louis), 90, *rue Deteroille*, à *Alfortville*, exploite à cette adresse une importante et ancienne fabrique de caoutchouc, fondée par son père en 1858; elle occupe un nombreux personnel. Les articles de sa fabrication que l'on pouvait voir dans sa vitrine s'appliquent à toutes les industries. Il s'est acquis dans cette branche une réputation méritée dans une clientèle qui lui est attachée depuis de nombreuses années.

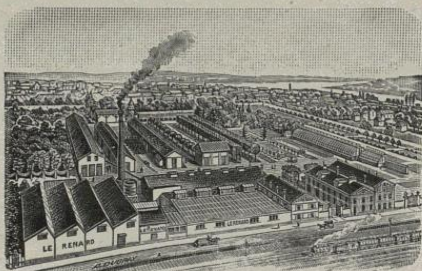
Dans un groupement qui attire les regards, M. Le Renard expose des tuyaux d'arrosage et d'aspiration de pompes, des clapets de différentes formes, des joints destinés à l'eau et à la vapeur, des articles en caoutchouc

souple et durci, de l'amianté dans ses diverses applications.

Rappeler les récompenses et les titres de M. Le Renard, la liste en serait trop longue.

Mais on doit noter spécialement qu'il fut fait chevalier de la Légion d'honneur lors de la promotion de l'Exposition de Bruxelles 1910.

A Gand 1913, il fut vice-président du Comité français d'admission et d'installation de la Classe 99, membre effectif du Jury international et, par suite, Hors Concours.



Vue générale des Usines Le Renard.

LES FILS DE R. WATTELEZ et Cie. — Société dont le siège est 172, *avenue d'Argenteuil*, à *Colombes (Seine)*, qui a pour objet la fabrication des caoutchoucs régénérés.

Pour vulcaniser les articles divers que l'on voit partout et sous toutes formes et dont le caoutchouc est la base, il faut préalablement incorporer à celui-ci une certaine quantité de soufre; le mélange caoutchouc et soufre fait et une fois les objets confectionnés, ceux-ci sont portés pendant un certain temps à une certaine température sous pression, le tout judicieusement déterminé par l'expérience. C'est du reste sur ces données que repose toute la fabrication du caoutchouc vulcanisé, qui a pour but de fixer les qualités essentielles que l'on recherche dans cette précieuse matière.

Mais si cette découverte que l'on doit à Hancock et à Goodyear a des avantages incontestables, elle a un grand inconvénient : c'est de priver le caoutchouc de sa propriété naturelle d'adhésivité. Dans ce cas les déchets provenant de fabrication ou des objets usagés, pour pouvoir être réemployés sont obligés d'être régénérés.

C'est à cette régénération que cette société a consacré ses ressources

financières et ses capacités industrielles. Elle a installé à Colombes une vaste usine qui occupe près de 200 ouvriers, puissamment outillée, actionnée par une force de 600 HP, couvrant une surface de 10 000 mètres carrés et dont la production journalière est de 6 tonnes de régénéré de différentes qualités.

Le Jury de la Classe 99 a décerné à cette maison un diplôme de Médaille d'argent.

MACRÉ (Louis), ingénieur E. C. P., 17, rue de Sévigné, est sorti de l'Ecole Centrale en 1899. En 1901 est entré à la Maison Clémang en qualité d'ingénieur commanditaire. En 1904, cette maison ayant été reprise par M. Decauville, il en devint le directeur jusqu'en 1912, époque à laquelle il s'établit à son compte.

M. Macré s'est toujours occupé de la construction des outils et appareils destinés à la fabrication du caoutchouc. On lui doit plusieurs perfectionnements, entre autres des presses hydrauliques employées pour la vulcanisation des pneumatiques ; il est l'inventeur d'un matériel spécial pour la réparation à chaud des enveloppes et chambres à air de pneumatiques, etc. Il a fait de nombreuses installations d'usines en France et à l'étranger (Russie, Angleterre). Enfin il a procédé à l'étude et à la mise en place des appareils hydrauliques du nouveau laboratoire d'essais du Conservatoire des arts et métiers en 1904.

Le Jury international de la Classe 99 lui a décerné un diplôme de Médaille d'argent, bien que ce soit la première fois qu'il prenne part à une exposition internationale. Ajoutons que M. Macré est officier d'Académie depuis 1905.

La MANUFACTURE FRANÇAISE DE TALONS EN CAOUTCHOUC, à Oullins (Rhône), fut créée au début de l'année 1911 par M. Argaud (Elisée), qui avait acquis

une certaine expérience dans l'article en vendant les chaussures de la marque " Argaud " à Lyon et dans la région lyonnaise.

L'usine d'Oullins fabrique spécialement les articles en caoutchouc appliqués à la chaussure : talons de modèles divers, talonnettes pneumatiques, semelles et bouts

extensibles de différentes formes et qualités.

La marque de talon " Le National " est connue déjà en France et même à l'étranger ; une succursale a été créée à Turin qui donne des résultats tels



que M. Argaud songe à créer des maisons identiques en Suisse, Belgique et Espagne.

Pour la première fois que M. Argaud expose, le Jury international de la Classe 99 n'a pas hésité à lui accorder une Médaille d'argent, pour les efforts dignes d'encouragement qu'il a montrés.

MARIUS et LÉVY, dont le siège social est 123, *Faubourg-Poissonnière, Paris*, est une très ancienne et très importante maison bien connue en France, au Brésil et au Pérou, pour ses importations de matières premières : caoutchouc brut et cacao, plantes médicinales, bois, châtaignes, piassava, etc., de provenance du Sud-Amérique, et pour ses exportations : produits pharmaceutiques et chimiques, instruments de chirurgie et toutes sortes de marchandises françaises au Brésil et au Pérou.

Cette maison a fait construire pour son usage personnel dans les ateliers Claparède à Saint-Denis toute une flotte de bateaux à vapeur desservant les différents comptoirs installés au Brésil et au Pérou. Ce sont les premiers bateaux qui ont fait flotter le pavillon français dans les eaux amazoniennes. Ces mêmes bateaux font aussi le service des passagers et marchandises sur tout le parcours du fleuve Amazone et ses affluents.

Ces messieurs ont créé différentes maisons : à Manaos (Brésil) sous la raison sociale Théodore Lévy, Camille et C^{ie} pour la fabrication des produits chimiques et pharmaceutiques et le commerce (importation et exportation) de toutes marchandises intéressant la France et le Brésil ; à Iquitos (Pérou) sous la raison sociale Marius, Lévy et Schuler (même commerce qu'à Manaos) ; à Soledad (Pérou) et à Remate de Males (Brésil) sur le rio Javary (frontière du Brésil et du Pérou), des succursales servent d'intermédiaires aux deux maisons principales de Manaos et d'Iquitos.

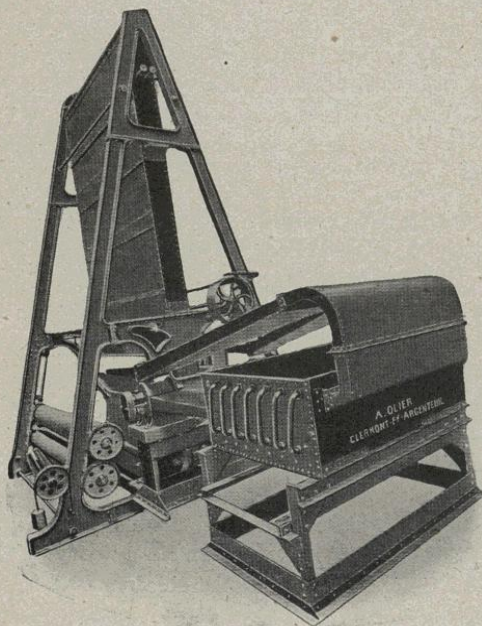
M. Théodore Lévy, l'un des chefs de cette maison, est conseiller du Commerce extérieur, administrateur de la Société d'enseignement moderne, membre du Comité national des Expositions coloniales, membre du Comité français des Expositions à l'étranger, membre du Congrès international du Commerce et de l'Industrie, représentant à Manaos et à Iquitos du Bureau Veritas et du Comité des Assurances maritimes de Paris.

MM. Marius et Lévy sont les correspondants des principales banques européennes et font les opérations de recouvrement, de change, etc., que nécessitent les opérations commerciales dans le Sud-Amérique.

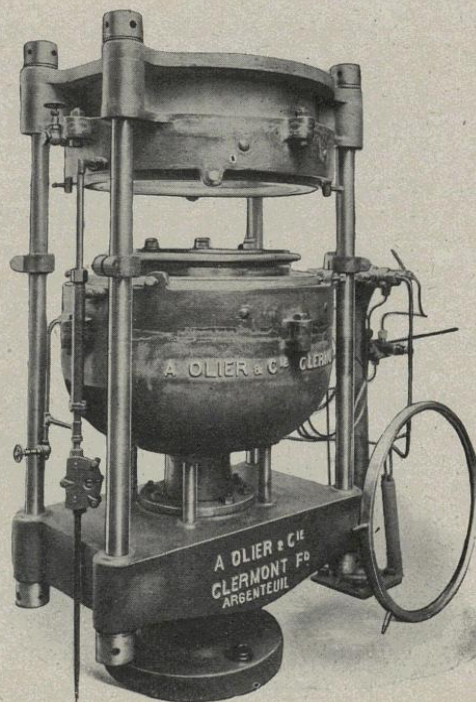
La Maison Marius et Lévy a pris part depuis 1900 à toutes les expositions universelles françaises et étrangères ; elle est titulaire de plusieurs Grands Prix, et à l'Exposition de Gand 1913 le Jury international de la Classe 99 lui a confirmé le diplôme de Grand Prix qu'elle possédait déjà depuis longtemps.

A. OLIER et C^{ie}, Société en commandite simple, créée à *Clermont-Ferrand* (Siège social : Usine Saint-Rémy) en 1899 par M. André Olier, ingénieur des Arts et Métiers, qui en est le gérant. Dès le début, cette société s'est spécialisée dans la construction du matériel pour la fabrication du caoutchouc et de toutes les matières plastiques.

En dehors des ateliers de Clermont-Ferrand, M. Olier s'est rendu acqué-



Machine à gommer verticale avec dispositif de récupération du dissolvant.



Presse à conformer et à vulcaniser les pneus de vélos.

reur en 1905 des ateliers Mongin à Argenteuil près Paris et s'est adjoint pour cette nouvelle direction M. Roussillon, aussi ingénieur des Arts et Métiers et particulièrement versé dans la construction de l'outillage spécial s'adressant à l'industrie du caoutchouc.

Sous l'active et énergique impulsion de son gérant, la Société collabore à l'installation de toutes les grandes fabriques de caoutchouc françaises et à celles de plusieurs maisons étrangères.

Elle s'attache non seulement à perfectionner le matériel couramment employé, mais elle crée de toutes pièces les nombreuses machines spéciales

dont l'usage s'est rapidement généralisé dans l'industrie du caoutchouc et du pneumatique.

Au nombre de ces dernières il faut citer :

1^o Machines à gommer verticales avec dispositifs de récupération du dissolvant ;

2^o Profileuses à bagues démontables ;

3^o Biseauteuses pour chambre à air ;

4^o Machines à bandeler et débandeler les pneus ;

5^o Presses à conformer et à vulcaniser les pneus de vélos ;

6^o Mélangeurs automatiques ;

7^o Distributeurs d'eau comprimée.

Chacune des deux maisons de Clermont-Ferrand et d'Argenteuil possède une société de secours mutuels et de retraites.

La Société G. Olier et C^{ie} dans les différentes expositions internationales a obtenu successivement les récompenses suivantes :

Bruxelles 1910, Médaille d'or.

Turin 1911, Médaille d'or et un Diplôme d'honneur.

Enfin à Gand le Jury de la Classe 99 lui a décerné le diplôme de Grand Prix pour le fini et la précision de ses outils et appareils spéciaux appliqués à l'industrie du caoutchouc.

PLISSON (Alfred-Ernest) est fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et en caoutchouc ; il est le successeur de M. Delmotte dont la maison remonte à 1789 et dont le siège est 68, *rue J.-J. Rousseau*.

Les articles divers exposés dans la vitrine de M. Plisson, groupés avec art, sont parfaits d'exécution et confirment la réputation de cette très ancienne maison qui est fournisseur des ministères des Colonies, de la Guerre et de la Marine et de l'Assistance publique.

L'espace nous manque pour rappeler les récompenses et les titres de M. Plisson. Disons cependant qu'il est titulaire de plusieurs Grands Prix, qu'il fut président de Comités d'installation et membre de Jury Hors Concours. Conseiller du Commerce extérieur de la France, il fut fait officier d'Académie en 1909, chevalier du Mérite agricole en 1911 et officier du Nicham Iftikar la même année.

A l'Exposition de Gand, comme membre du Jury dans une autre classe, il était Hors Concours à la Classe 99.

E. REPIQUET et C^{ie}, successeurs de la Maison L. KIENTZY, dont le siège social est 18-20, *rue de la Folie-Regnault*. — Transformée aujourd'hui

en Société anonyme au capital de 3 000 000 de francs, cette maison est une des plus importantes et des plus anciennement connues. Sa fondation remonte à 1827.

Elle s'est spécialisée dans l'étude, la construction et l'installation de tous les appareils et outils employés pour la fabrication du caoutchouc. Elle a acquis dans cette branche d'industrie une très grande notoriété ainsi qu'une situation méritée.

La nomenclature seule des machines qu'elle construit donnera une idée exacte de son importance :

Laveurs-déchiqueteurs lisses ou cannelés ;

Mélangeurs et laminoirs ;

Calandres à 2, 3 ou 4 cylindres de toutes dimensions jusqu'à 1 m. 85 de longueur de table ;

Métiers à gommer les tissus ;

Métiers à gommer et doubler les tissus imperméables ;

Métiers à poudrer ;

Calandres de tous systèmes pour la préparation des tissus avant gommage ;

Graineuses pour la fabrication des simili-cuirs ;

Etc., etc.

Le Jury de la Classe 99, à l'Exposition de Gand, lui a décerné un Diplôme d'honneur.

ROUGERIE (Pierre), 28, *rue Vernier*. — Maison de création récente (octobre 1911), fait surtout la fourniture générale pour fabricants de pneumatiques antidérapants et réparations d'enveloppes d'auto. Elle crée et fournit tout le matériel intéressant ces industries, tels que croissants lisses et striés, chapes pour anti, croissants rivetés, gomme et tissus gommés, rivets acier cimenté, cuir chromé, machines à confectionner, à bandeler, à vulcaniser et à river, etc.

C'est une maison toute spéciale dans son genre, la seule peut-être, dont les produits fort intéressants font honneur à l'ingéniosité de son chef. Bien que ce soit la première fois que cette maison expose, le Jury international a cru devoir, pour ses débuts, lui accorder une Médaille d'argent.

SOCIÉTÉ "ALTA", 1, *rue Andrieux*, Paris, expose des succédanés du caoutchouc et des articles fabriqués avec ses divers produits.

Nous regrettons de n'avoir pas pu obtenir, lors du passage du Jury, des renseignements plus étendus sur l'emploi et l'application de ces produits qui nous ont paru à ce moment parfaits d'exécution.

Le Jury a cru devoir, pour ses débuts, lui accorder une Médaille d'argent.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DU CAOUTCHOUC, dont le siège est 42, *rue Legendre*, fut créée en 1900 par M. Mathieu Hirschmann par l'apport de sa maison qui existait déjà.

Cette société s'occupe principalement du commerce des déchets et de la fabrication des régénérés.

Sous la direction et l'impulsion de son directeur qui en est l'âme, cette société a acquis une réputation mondiale pour ses produits.

Le Jury de la Classe 99 lui a décerné un diplôme de Médaille d'or.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES JOINTS EN CAOUTCHOUC, 100, *avenue des Ternes, Paris*. — Nous regrettons sincèrement qu'au moment du passage du Jury aucun représentant de cette maison ne se soit trouvé pour nous fournir des renseignements techniques sur l'emploi de ses joints. Ceux-ci consistent en un amalgame — croyons-nous — d'amiante et de caoutchouc comprimé et vulcanisé à point et d'une façon telle qu'ils peuvent résister aux plus hautes pressions de vapeur.

Le Jury lui a décerné une Médaille d'argent, bien que ce soit la première fois que cette société prenait part à une exposition internationale.

SOYER (Paul), constructeur, 82, *rue des Pyrénées, Paris*. — Très ancienne maison de construction fondée en 1845 par M. Pierre Soyer, elle fut reprise par son frère Benoît Soyer en 1856.

En 1890 elle passe sous la direction de M. Félix Soyer, fils du précédent; celui-ci étant décédé en 1912, elle est actuellement entre les mains de son fils, M. Paul Soyer.

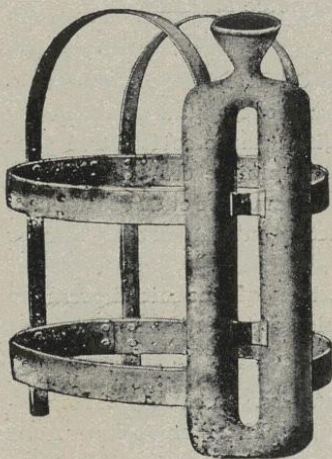
Comme on le voit, c'est une affaire dans laquelle les traditions industrielles et familiales se sont succédé naturellement, sans à-coup, avec une unité de direction que l'on rencontre peu dans les maisons similaires, ce qui a contribué, du reste, à son succès.

C'est vers 1860 que ces mécaniciens entreprirent l'étude et la construction du matériel et de l'outillage appliqués à l'industrie du caoutchouc, c'est-à-dire au moment où cette matière première a commencé à s'industrialiser réellement et à sortir des essais et des tâtonnements dont elle avait été l'objet jusqu'à cette époque.

Les perfectionnements se sont poursuivis successivement sous l'intelligente et énergique impulsion de M. Félix Soyer, secondé par son fils Paul. Des machines nouvelles furent construites et mises au point en vue d'un résultat à obtenir bien défini, et c'est à la connaissance parfaite de cet ensemble de machines et d'outils destinés à la fabrication du caoutchouc que ces constructeurs ont pu arriver à donner satisfaction complète à leur nombreuse clientèle qui leur est restée fidèlement attachée.

Cette maison a montré les types de sa construction aux différentes expositions universelles françaises et étrangères, en 1878, 1889, 1900, Gand 1913. A cette dernière, le Jury international de la Classe 99 lui a décerné la Médaille d'or qu'elle méritait sans conteste.

P. VIAULT, 23, rue des Francs-Bourgeois, Paris. — C'est l'ancienne



Vessie à glace dorsale
fabriquée par la Maison P. Viault.
(La partie centrale est évidée afin
d'éviter le contact de la glace
sur la colonne vertébrale.)

maison fondée en 1886 par M. Victor Thillier, reprise en 1897 par M. Viault qui lui a donné une extension en ajoutant des articles nouveaux et perfectionnés à ceux déjà exploités par son prédécesseur.

Tous les articles en feuille anglaise et caoutchouc moulé appliqués à la médecine, à la chirurgie et à l'hygiène et aux sciences, se trouvent dans cette maison de premier ordre, réputée pour sa fabrication aussi excellente par sa qualité que soignée par sa confection.

M. Viault a pris part à toutes les expositions internationales françaises et étrangères depuis 1889. Le Jury de la Classe 99 à l'Exposition de Gand lui a attribué un diplôme de Grand Prix.

Veuve J. VILLIARD et A. VILLIARD, dont l'usine est à *Villejuif* et la maison de vente 57, rue *Réaumur*, s'occupent de la fabrication des articles en feuille anglaise destinés à la médecine, la chirurgie et l'hygiène.

Cette maison fut fondée en 1865 par F. Villiard ; à la mort de M. Villiard père, elle fut reprise par le fils sous la raison commerciale J. Villiard Fils aîné. Celui-ci étant décédé en 1891, sa veuve continua les affaires jusqu'en 1911 où elle s'associa avec son fils sous la raison sociale Vve J. Villiard et A. Villiard.

Dans leur vitrine se trouvaient exposés avec goût des coussins à air, des bouteilles à eau chaude, des tubes, etc., spécialités pour lesquelles cette maison a acquis une réputation justifiée.

Le Jury international de la Classe 99 lui a accordé le Diplôme d'honneur, juste récompense des efforts que cette maison a sans cesse montrés dans toutes les expositions internationales auxquelles elle a pris part.

LOUIS VUITTON, 70, *Avenue des Champs-Élysées*, et 1, *rue Scribe*, dont les ateliers sont à Asnières (Seine), est une maison de premier ordre possédant des succursales dans le monde entier, ayant pour but la fabrication et la vente des articles de voyage. Elle fut fondée en 1854 par M. Louis Vuitton. Son fils Georges lui succéda en 1880 et depuis 1887 la raison sociale est Vuitton et Fils, constituée par M. Georges Vuitton et M. Gaston-Louis Vuitton. Le nom du fondateur, seul, a été conservé, suivant une pieuse tradition, comme raison sociale.

L'usine d'Asnières-sur-Seine, créée en 1856, occupe aujourd'hui 150 employés ou ouvriers. Sa production alimente les maisons de vente, 70, Champs-Élysées, et 1, rue Scribe, à Paris, 34, rue Faidherbe, à Lille, 4, Jardin Public, à Nice, et 149, New Bond Street, à Londres.

La maison de Londres fut fondée par Georges Vuitton en 1885, lequel créa des agences dans le monde entier, aux États-Unis, au Canada, dans l'Amérique du Sud, en Belgique, en Egypte, jusqu'au Siam. Le nombre de ces succursales est actuellement de quatorze.

La branche exportation dans la Maison Vuitton est des plus actives. Sa clientèle étrangère, nombreuse et fidèle, préfère supporter l'augmentation de prix de 60 % et même 100 % résultant des frais de transport et de douane afin de posséder la marque Louis Vuitton. C'est l'hommage le plus précieux que l'on puisse rendre aux articles de cette maison.

EXPOSANTS ÉTRANGERS

ASSOCIATION DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC. — Cette réunion de producteurs de caoutchouc a son siège à Anvers; elle compte aujourd'hui plus de 1 200 membres. M. E. Bunge, des plus honorablement connus dans le monde du caoutchouc brut, en est le président.

Le bureau et le comité de cette Association sont formés par les personnalités les plus marquantes parmi les planteurs. Elle ne poursuit aucun but commercial; celui qu'elle envisage est tout autre. Elle a été instituée pour la coordination des efforts particuliers dirigés vers la plantation des arbres producteurs de cette matière, si universellement reconnue de toute première nécessité, qu'on appelle le "caoutchouc". Son œuvre se produit dans le sens le plus large, le plus libéral et le plus désintéressé, non seulement pour la culture des arbres à caoutchouc, mais aussi pour toutes les cultures de plantes qui peuvent marcher de pair avec celle-ci.

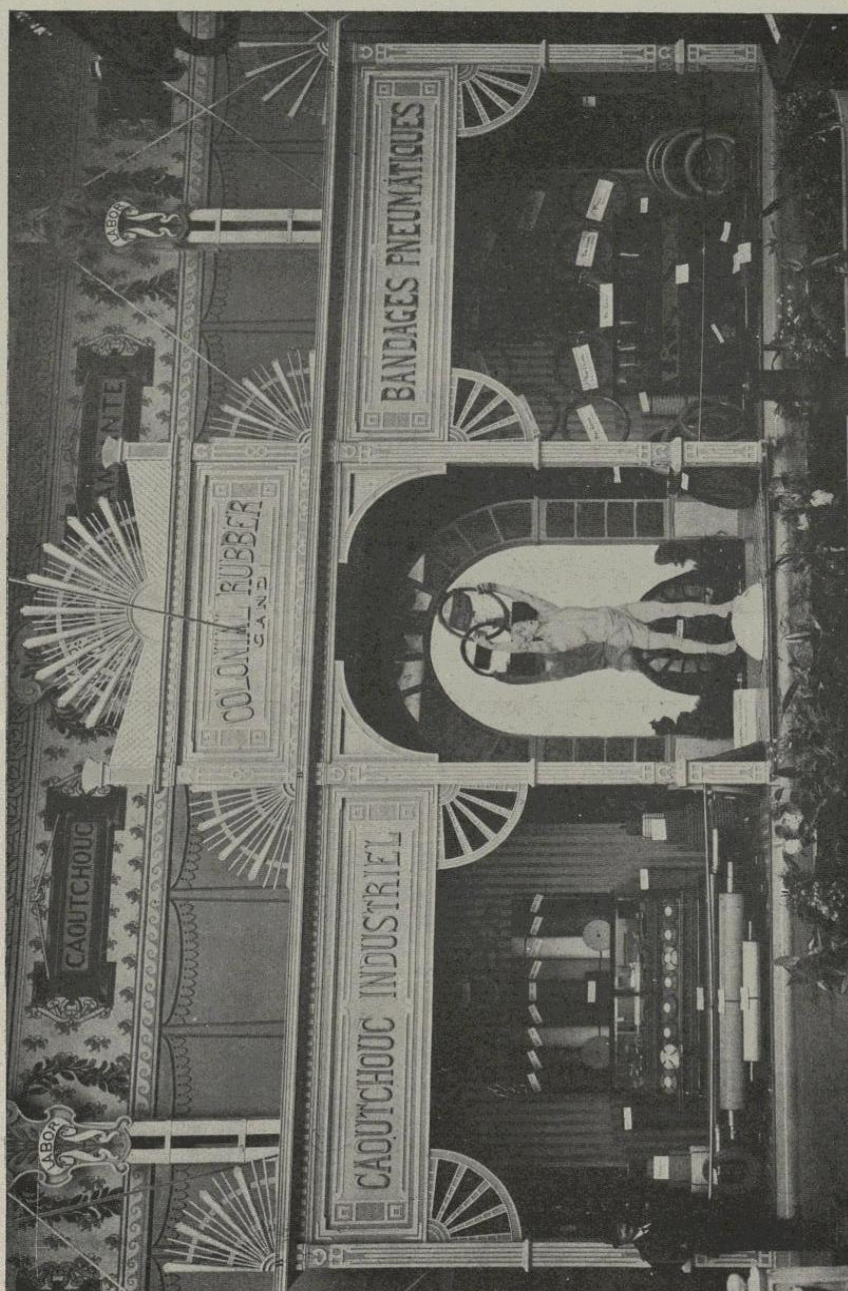
Elle fournit toute documentation et répond aux offres et demandes de renseignements de service, de personnel, etc. Elle organise toutes les expositions coloniales et participe à toutes les manifestations de même genre dans l'intérêt général.

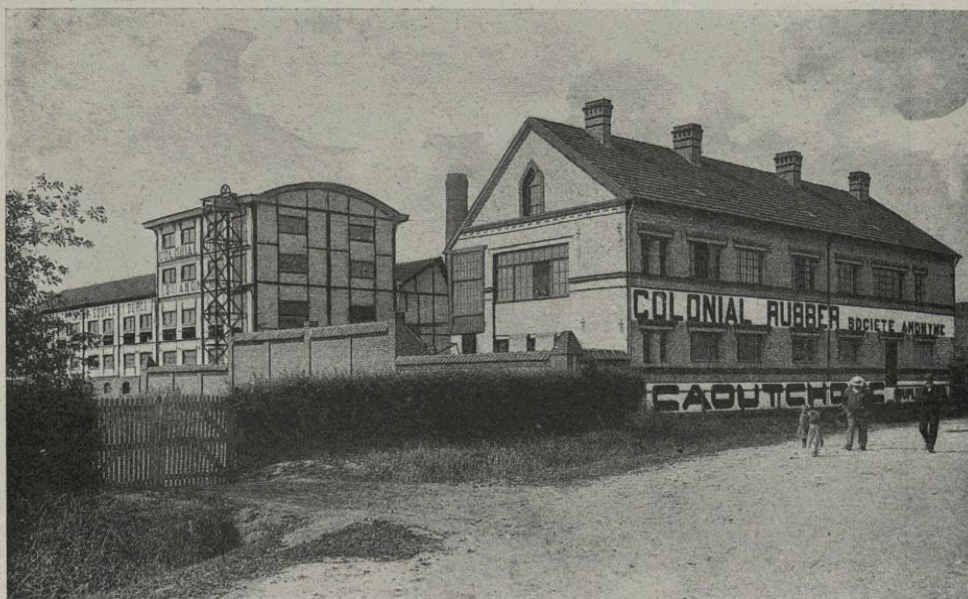
A l'Exposition universelle internationale de Gand 1913 elle avait réuni dans son pavillon, admirablement organisé à tous points de vue, 140 exposants qui ont reçu en participation un diplôme de Grand Prix que le Jury international leur a accordé avec juste raison.

Il suffit maintenant de parcourir la belle publication qu'elle fait mensuellement paraître sous la dénomination de *Bulletin de l'Association des Planteurs de Caoutchouc* dont M. Tilmant est le secrétaire de rédaction, pour avoir une juste appréciation de la valeur incontestable de cette Association.

"COLONIAL RUBBER". — Les usines de cette société anonyme se trouvent situées en Belgique, 8, *quai de Strop*, à Gand, et en France à *Thiant-lez-Valenciennes (Nord)*. M. de Schamphelaere (Edmond) en est l'administrateur délégué.

Cette maison, fondée par M. Ed. de Schamphelaere en 1891, sous la raison sociale "de Schamphelaere-Goethals", fut transformée en société anonyme en 1898 sous la dénomination "Colonial Rubber".





L'usine du quai de Strop, à Gand, couvre une surface de 5 000 mètres carrés et comprend un très grand nombre de constructions importantes.

L'usine française, à Thiant-lez-Valenciennes, est presque aussi importante.

Les deux usines belge et française sont pourvues d'un outillage des plus perfectionnés et des plus puissants.

Cette société fabrique tous les articles s'adressant à l'industrie en général : les objets en caoutchouc souple et durci, les enveloppes et chambres à air pour pneumatiques de vélos et d'automobiles. Ses affaires sont très importantes, dont le stand grandiose peut donner une idée.

La " Colonial Rubber " a obtenu les Grands Prix aux Expositions universelles internationales de Liège 1905, de Milan 1905, de Turin 1911, et M. de Schamphelaere a été membre du Jury aux Expositions de Bruxelles 1897, de Paris 1900, de Tourcoing 1906 et de Bruxelles 1910.

M. de Schamphelaere, qui est chevalier de l'ordre de Léopold, officier du Nicham Iftikar et commandeur de l'ordre de l'Instruction publique de Perse, fut président du Jury international de la Classe 99 à l'Exposition de Gand 1913, et, par suite, Hors Concours.

ADOLPHE FONTAINE et Cie, 108, *avenue de la Toison d'or, Bruxelles.*
— La Maison Fontaine est une des plus anciennes de Belgique pour l'industrie du cuir. Elle s'occupe de la fabrication et de la confection des articles de sellerie et d'équipement militaire, articles de voyage et de chasse.

Elle fut fondée en 1815 par M. Jean-Baptiste Fontaine, lequel passa en 1848 sa tannerie à son fils Nicolas Fontaine qui décéda en 1863. Sa veuve, Mme Fontaine-Hop, continua les affaires jusqu'en 1871, époque à laquelle son fils Adolphe Fontaine prit en main les affaires. Sous sa direction et son impulsion elle devint une des plus importantes maisons de Belgique. C'est en 1894 que cette maison s'occupa de la fabrication des équipements militaires et des articles de voyage.

M. Adolphe Fontaine fut un des fondateurs de la Chambre syndicale des cuirs; il en fut le secrétaire en 1882; puis le président actif en 1904 et enfin président d'honneur en 1907.

Il occupa successivement les différentes fonctions suivantes : juge au tribunal de commerce en 1882; président de la section de la tannerie au Conseil de l'industrie et du travail depuis 1905; président de la Chambre syndicale des Industries diverses en 1902; membre de la Commission de la Bourse aux cuirs de Liège depuis 1890; membre du Bureau du Comité central de la Chambre de Commerce de Bruxelles en 1905; membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce de Belgique en 1907; membre fondateur du Comité de chômage involontaire de l'agglomération bruxelloise, dont il est le vice-président.

Depuis vingt-cinq ans il a collaboré, soit comme organisateur, exposant ou membre du Jury, aux différentes expositions en Belgique et à l'étranger.

A l'Exposition de Gand 1913, il était président du Groupe XV et, par suite, Hors Concours.

Son fils Emile Fontaine, qui a repris la suite des affaires de son père, représente la quatrième génération dans cette maison aujourd'hui centenaire.

LAMMIN et Cie, 55, rue de Mérode, Bruxelles. — Cette société fut fondée en 1912 sous la raison sociale Lammin et Cie; elle s'occupe principalement du commerce des déchets de caoutchoucs vulcanisés, de leur classement. Elle fait aussi l'importation directe des caoutchoucs bruts et vend des caoutchoucs dits "factices". Elle eut des débuts modestes, mais progressivement son commerce prit un développement rapide et important.

Un diplôme de Médaille d'argent lui a été décerné par le Jury de la Classe 99.

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DES MÉTAUX ET DU CAOUTCHOUC, Anvers. — Les déchets de caoutchouc vulcanisé forment la principale branche de son commerce. Ils sont classés suivant les emplois auxquels ils sont destinés, puis régénérés. Les caoutchoucs non vulcanisés sont récupérés et transformés en dissolution, puis revendus directement aux fabricants de caoutchouc.

Un diplôme de Médaille d'argent a été décerné à cette société à l'Exposition de Gand 1913.

E. FR. PEETERS, 5 et 7, rue Kersbeck, Anvers. — C'est le commerce (achat et vente) après classement des déchets de caoutchouc et aussi la régénération des caoutchoucs de toutes sortes qui est l'industrie principale de cette maison.

Le Jury, à l'Exposition de Gand 1913, lui a attribué un diplôme de Médaille d'argent.

ELOY et Cie, Saventhem-lez-Bruxelles. — Cette maison s'occupe spécialement de commerce de déchets, de fabrication de caoutchoucs régénérés et de récupération de caoutchoucs non vulcanisés suivant des procédés appropriés et perfectionnés.

A obtenu à l'Exposition de Gand 1913 un diplôme de Médaille d'argent.

ALBERT DE POORTERE, 16 et 18, rue de Liège, Anvers. — S'occupe de l'achat et de la vente après classement et traitement de caoutchoucs vul-

canisés de toutes natures, enveloppes de pneus d'autos et de vélos, chambres à air, etc., récupération de caoutchoucs non vulcanisés provenant de déchets de toiles.

A obtenu un diplôme de Médaille d'argent à l'Exposition de Gand 1913.

OSTERRIETH et C^{ie}, 15, *rue des Chênes, Anvers*. — Maison fondée en 1870. S'occupe d'importation et d'exportation des caoutchoucs bruts du Congo et d'Extrême-Orient, et de toutes sortes de matières premières de provenance d'outre-mer : ivoire, huile de palme, noix palmistes, coprah, etc., les laines brutes de l'Argentine, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'Afrique du Sud. Elle possède des agences dans le monde entier : Buenos-Ayres, Melbourne, Sydney, Auckland, Verviers, Roubaix, Le Havre, Bradford, etc.

Consignation de la Société de culture du caoutchouc " Nieuw-Tjisalak " qui a gagné la coupe de l'Exposition du caoutchouc en 1911 pour le meilleur caoutchouc provenant des Indes néerlandaises.

Nous pouvons nous borner à cette simple énumération pour indiquer surabondamment l'importance de cette maison à qui revient l'honneur d'avoir introduit la première sur le marché belge les caoutchoucs de Malaisie.

Le Jury de Gand 1913, dans les différentes classes où cette société exposait, lui a attribué un Diplôme d'honneur et un diplôme de Grand Prix.

BUNGE et C^{ie}, *Anvers*. — C'est la maison la plus ancienne et la plus importante pour l'importation du caoutchouc. Elle s'est spécialisée dans les matières premières de provenance du Congo belge. Les spécimens variés des caoutchoucs du Congo, de cueillette ou de plantation qu'elle expose, sont des plus intéressants et ont attiré l'attention de tous les connaisseurs et spécialement du Jury.

Comme membre du Jury à l'Exposition de Gand 1913, cette maison fut mise Hors Concours.

MANUFACTURE BELGE D'AMIANTE ET DE CAOUTCHOUC, 217, *Chaussée de Thourant, Dieurn-lez-Anvers*. — Société anonyme dont les débuts remontent à 1903. A ce moment la raison sociale était L. Van den Nieuwenhysen et W. Goy, qui se transforma en société anonyme sous la dénomination ci-dessus indiquée.

Cette société fabrique tous les produits en amiante pure et alliée au caoutchouc ; les bourrages et garnitures en coton, chanvre, jute, plomb, cuivre, laiton, etc. ; le tissage de la fibre d'amiante en vue de la confection des vêtements.

Les produits à base d'amiante et caoutchouc marque " Tip-Top " pour

jointes de haute pression, vapeur, acide, alcalis et huiles ; les bourrages marques " En Avant " et " Victory " sont des spécialités de la maison que l'on peut recommander.

Les récompenses suivantes ont été obtenues par cette société aux différentes expositions auxquelles elle a pris part :

Liège 1905, Médaille d'argent ;

Tourcoing 1906, Médaille d'or ;

Bruxelles 1910, Diplôme d'honneur.

Le Jury international à Gand 1913 lui a décerné le diplôme de Grand Prix.

R. LATOUR, CAPELLE et GOETHALS, 157, rue d'Ypres, Menin. — Cette manufacture de caoutchouc souple fut fondée en 1902 par M. Richard Latour fils ; plus tard, en 1909, la raison sociale devint R. Latour, Capelle et Goethals.

Elle a pour objet principal la fabrication du pneu à cordes " Latour " bien connu et apprécié de la clientèle automobiliste. Elle fabrique aussi les articles industriels, feuilles pour joints, clapets, tuyaux, etc.

A l'Exposition de Bruxelles 1910 elle a obtenu une Médaille d'argent et à l'Exposition de Roubaix 1911 une Médaille d'or. A l'Exposition de Gand 1913 le Jury international lui décerna une Médaille d'argent.

DE FAUW Frères, Menin. — La manufacture de ces messieurs fut fondée en 1870. Elle s'est spécialisée dans les articles industriels en caoutchouc souple s'adressant plus particulièrement aux produits chimiques, aux filateurs, aux usines à gaz, aux mines et aux sucreries.

Une usine spéciale pour la clientèle française a été installée à Halluin (Nord).

Le Jury de la Classe 99 à l'Exposition de Gand 1913 lui a décerné le diplôme de Médaille d'or après examen de ses produits qui lui ont paru remplir les conditions de qualité et de résistance pour l'usage auquel ils sont destinés.

E. MICHEL JACKSON, Menin. — Cette maison très ancienne fut fondée en 1850. Elle devint la propriété exclusive de la famille Michel Jackson en 1866, et M. Edouard Michel Jackson, ingénieur des Arts et Manufactures, en est le directeur actuel.

Il existe parallèlement une usine française à Halluin et une maison de vente 108, rue de Richelieu, à Paris.

Ces deux usines fabriquent simultanément tous les articles techniques s'adressant à l'industrie en général et en particulier aux tissages, aux pro-

duits chimiques, aux papeteries et aux mines. La fabrication des articles de vélocipédie, chambres à air et enveloppes, les tissus et vêtements imperméables sont aussi de son ressort, de même que l'ébonite sous toutes ses formes appliquée à l'électricité. La vitrine fournit au Jury les spécimens variés de cette fabrication.

Depuis 1903, cette maison est dotée d'une société de secours mutuels administrée par le personnel ouvrier qui en fait partie. Une coopérative d'achat vient compléter le côté social et humanitaire de cette organisation si appréciée du personnel.



Les récompenses suivantes lui ont été décernées aux Expositions d'Anvers 1894 et de Bruxelles 1897 : Diplômes d'honneur ; aux Expositions de Liège 1905, Tourcoing 1906 : diplômes de Grand Prix ; aux Expositions de Bruxelles 1910, de Roubaix 1911 et de Gand 1913 M. Michel Jackson était Hors Concours, étant membre du Jury.

SOCIÉTÉ BELGE POUR LA FABRICATION DES CABLES ET FILS ÉLECTRIQUES, 79, rue du Marché, Bruxelles. — Cette société, fondée en 1903, fut dès le début installée d'une façon moderne pour la fabrication des câbles et fils nus et isolés pour toutes les applications de l'électricité.

Les échantillons montrés aux membres du Jury ont été vivement appréciés.

Elle poursuit son installation en vue de la fabrication des articles pour l'industrie et des bandages pneumatiques pour automobiles sous la marque bien connue " Fabricable ".

C'est une maison importante occupant un nombreux personnel, plus de 600 ouvriers et ouvrières.

Les récompenses suivantes aux diverses expositions auxquelles elle a pris part lui ont été décernées :

Exposition de Bruxelles 1910, 2 Médailles d'or.

Exposition de Charleroi 1911, 2 Médailles d'or et 1 Diplôme d'honneur.

Enfin à l'Exposition de Gand 1913, 2 Diplômes d'honneur et un Grand Prix lui ont été attribués par les Jurys des différentes classes où ses produits étaient exposés.

VLAMINX et BLONDIEAU, *Vilvorde*. — Fabrique d'articles de campement. — La Maison Vlaminx et Blondieau succéda en 1894 à MM. Vlaminx et Cie qui elle-même avait succédé en 1884 à MM. Russinger et Cie.

Elle a pour objet principal la production de toutes pièces détachées et accessoires nécessaires à la construction des parapluies et parasols ; baïnettes en acier rond et en U (parangon) ; coulants, noix, montures, manches, etc. Le tout est fait mécaniquement à l'aide d'un outillage spécial construit et perfectionné par la maison même qui peut aussi bien livrer les pièces détachées aux autres fabricants de parapluies et parasols que ces articles complètement achevés.

Cette maison s'occupe aussi de la fabrication des tentes et bâches, ainsi que les accessoires en bois et en métal que comportent ces articles. Elle a acquis dans cette industrie une réputation incontestable qui lui assure une clientèle sérieuse en Belgique et à l'étranger.

Les récompenses décernées à MM. Vlaminx et Blondieau dans les différentes expositions universelles auxquelles ils ont pris part sont la confirmation de l'importance de leur maison et de la qualité de leurs produits.

A Bruxelles 1910 ils obtinrent un diplôme de Grand Prix qui leur fut confirmé à l'Exposition de Gand 1913.

JULES KRINGS, *Moll*. — C'est en 1851 que cette importante maison fut créée par M. Constant Krings père pour la fabrication des couvertures de laine et des articles de campement. Elle fut reprise en 1881 par M. Jules Krings, qui depuis cette époque développa la production des couvertures d'exportation, des couvertures militaires et des couvertures d'attente pour chevaux.

M. Jules Krings s'est fait une spécialité des couvertures et tissus en poil de chameau pour la confection des ponchos employés dans l'Amérique du Sud, ainsi que des couvertures et tissus pour explorateurs et pour coloniaux.

Cette maison, par un matériel perfectionné et approprié, a réussi à enlever à l'Angleterre la clientèle qui emploie les laines filées pour la fabrication des tapis genre "Axminster" moquettes Smyrne, etc.

C'est à elle que l'on doit l'introduction en Belgique de ce genre de fabrication de laine filée. Elle occupe aujourd'hui de nombreux ouvriers pour la production de cet article qui se chiffre annuellement par 300 000 kilos de laine filée et 100 000 couvertures de laine.

En 1900, à l'Exposition universelle de Paris, le Jury décerna à M. Jules Krings un diplôme de Grand Prix (en collectivité) ; à Bruxelles 1910, exposant dans plusieurs classes, il obtint 3 Diplômes d'honneur, et à Gand 1913, 2 diplômes de Grand Prix.

GUSTAVE GOLDSTEIN, 126, rue Theodor-Verhaegen, Saint-Gilles, Bruxelles. — Ce fut M. Goldstein père qui, en 1860, créa cette importante



maison, qui a pour objet la fabrication des articles de sellerie, auxquels vinrent s'ajouter, quelques années plus tard, la fabrication des carnets et cahiers pour écoliers, ainsi que tous articles de voyages, sacs, valises, etc.

M. Gustave Goldstein fils aîné succéda à son père en 1900, et transforma à ce moment l'outillage et les moyens de production, ce qui lui permit de soutenir avantageusement la concurrence à l'étranger avec ses produits si appréciés de sa clientèle.

Les ateliers de cette maison couvrent une superficie considérable et occupent un très nombreux personnel.

Les jurys des différentes expositions universelles où M. Goldstein fils aîné montra ses articles lui valurent les plus hautes récompenses, c'est-à-dire Bruxelles 1910 et Turin 1911, Médaille d'or, et à Gand en 1913 le Jury international lui a décerné un Diplôme d'honneur.

M. Goldstein depuis 1910 est décoré de la Croix industrielle de 2^e classe.

JULES TRUYEN, 20, *place Verte, Liège*. — Fondée en 1864 par M. Truyen père, cette maison s'est spécialisée dans la fabrication des articles dits de grand luxe.

En plus des articles connus, sacs, valises, malles, etc., M. Jules Truyen a ajouté ceux destinés à l'automobile et dont la base est le cuir sous toutes ses formes.

Cette maison lutte avec supériorité et fait une concurrence sérieuse aux articles de voyage anglais et allemands, aussi bien par le fini de l'exécution que par les prix avantageux de sa production.

M. Jules Truyen obtint une Médaille d'argent à l'Exposition universelle de Paris 1900 et une Médaille d'or à l'Exposition de Liège 1905; à Bruxelles 1910, ce fut un Diplôme d'honneur, et enfin à Gand 1913, le Jury lui décerna un diplôme de Grand Prix.

F. DE BRUYN, 89, *Montagne de la Cour, Bruxelles*. — Créée en 1855 sous le nom de J.-J. Perry, cette maison, une des plus anciennes dans son genre, s'occupe de la fabrication et de la vente des malles en rotin tressé, malles en bois, et aussi en fibre vulcanisée américaine rivalisant de solidité et de légèreté.

Elle fabrique aussi les articles de voyage tels que : sacoches, nécessaires, sacs, etc.

Ses articles sont à juste raison très appréciés de sa nombreuse clientèle.

En 1910, M. F. de Bruyn obtint un Diplôme d'honneur à l'Exposition universelle de Bruxelles, et à Gand le Jury international lui a décerné un diplôme de Grand Prix.

ZELLER, VILLINGER et Cie, 13, *Canal des Récollets, Anvers*. — Suite d'affaire de la Maison Zeller et Koesler en Bolivie qui fut reprise en

1900 sous la raison sociale Zeller, Koesler, Villinger et Cie, qui devint en 1905 Zeller, Villinger et Cie.

Ces messieurs s'occupent de l'exportation des articles européens dans l'Amérique du Sud et l'Afrique orientale où ils possèdent des succursales et comptoirs, et de l'importation de tous les produits indigènes de ces pays et principalement des caoutchoucs bruts.

Ils possèdent en Belgique plusieurs exploitations industrielles, distilleries, etc., desservies par toute une flottille de bateaux à vapeur mettant en commerce continu leurs maisons principales avec leurs succursales.

Le Jury international de la Classe 99 leur a accordé une Médaille d'or.

AUGUST SIRK " Zum Touristen ", *Vienne*. — Cette maison, qui est depuis 1892 la propriété de M. Joseph Pohl, fut fondée en 1875 par August Sirk. Elle a pour objet la fabrication de tous les articles qui s'adressent à l'alpinisme, la chasse et l'équipement militaire. Ce fut la première créée pour ces différents genres d'articles, elle est restée depuis la première pour la qualité de ses produits.

Elle vient de créer un tissu en poils de chameau, qui malgré sa porosité, permettant le passage de l'air, reste néanmoins parfaitement imperméable à l'eau. C'est le tissu idéal pour la confection des vêtements d'excursion et de chasse, dont l'invention récente est déjà universellement connue.

M. Joseph Pohl est Conseil impérial du gouvernement autrichien, président de l'Union des marchands de Vienne, expert-juré du Tribunal impérial et royal; il occupe à Vienne plusieurs hautes fonctions honorifiques et humanitaires.

Le Jury international de la Classe 99 a décerné à cette importante maison le Diplôme d'honneur qu'elle méritait à juste titre.

MIROITERIE DES FLANDRES (Société anonyme), 58, 60, 62 et 64, *rue du Ponton, Gentbrugge-lez-Gand*. — L'origine de la " Miroiterie des Flandres " remonte à l'année 1887. Cette firme n'a pris le nom de " Miroiterie des Flandres " que depuis 1892, époque à laquelle elle fut transformée en société anonyme.

C'est une très belle usine moderne, munie d'un outillage tout à fait perfectionné, lequel est actionné par une machine à vapeur de 125 chevaux, avec deux dynamos fournissant la force motrice et la lumière.

Les ateliers et magasins occupent une superficie de 6 000 mètres carrés. 300 ouvriers y sont constamment employés.

La fabrication se divise en plusieurs départements distincts.

Tout d'abord mentionnons celui de la miroiterie proprement dite: le polissage, le biseautage, l'argenture des glaces.

Le *premier département* produit les glaces utilisées en quantité dans la fabrication des articles de voyage et de campement ; des plaques de porteglaces pour cadres, lanternes, pour étalages, etc.

Un *second département* est affecté aux ateliers des cadres de toutes sortes, de luxe et ordinaires, en bois sculpté ou verni ; cadres pour portraits, etc. Dans ce département se fabriquent également des galeries, chevalets, paravents, colonnes de fantaisie, tous articles de luxe pour salons.

Un *troisième département* comprend les ateliers pour la fabrication des baguettes pour encadrements, pour pêle-mêle ; baguettes en bois sculpté pour bâtiments et appartements, etc.

Mentionnons ici tout spécialement la belle scierie mécanique de cette usine, admirablement montée, pourvue de toutes les machines et outils les plus modernes, scies circulaires, scies à ruban, toupies, fraiseuses, dégauchisseuses, raboteuses, machines à poncer, à découper, etc. Chaque machine est munie d'un aspirateur très puissant, absorbant les poussières et les sciures.

Le *quatrième département* produit les articles artistiques de grand luxe ; ce sont les meubles de fantaisie : argentières, bijoutières, vitrines et tous les articles dorés pour salons. Tous ces meubles de fantaisie se font dans les styles français classiques : Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Empire, Renaissance, etc.

Des ouvriers d'élite, de véritables artistes sculpteurs sur bois et mouleurs de plâtre, font partie de ce département.

Tous ces différents ateliers sont admirablement installés, vastes, bien aérés.

La fabrique possède toujours un stock des plus importants de bois de diverses essences pour sa fabrication, ainsi qu'un séchoir-ventilateur pour sécher les bois. C'est même la seule maison en Belgique qui ait une semblable installation.

Ses affaires s'étendent à toute la Belgique, à l'Angleterre, l'Amérique du Nord et à celle du Sud, à l'Afrique occidentale, à la Hollande, et aujourd'hui c'est le plus important établissement de Belgique dans son genre, le seul qui fasse tout par lui-même et qui livre les articles complètement finis.

A l'Exposition de Gand, au Groupe XV, Classe 99, dans un magnifique stand, superbement installé et très richement décoré, nous voyons exposés : une table dorée et une glace de cheminée à cadre doré, style Louis XIV, plusieurs glaces biseautées pour voyage, des cadres dorés pour photographies agrandies, des cadres dorés pour tableaux, etc.

Son administrateur délégué étant membre du Jury de la Classe 99, cette firme a été classée Hors Concours.

J. LAROCHE-LECHAT, quai Edouard-Pynaert, Gand, est une très importante maison pour la production des courroies en caoutchouc et en co-

ton, et aussi des tissus spéciaux en fibre de coton et de toutes natures destinés à la fabrication du caoutchouc.

Elle fut fondée en 1877 par feu J. Lechat qui la dirigea et la développa jusqu'à sa mort, en 1897. Les affaires continuèrent sous la raison sociale Veuve J. Lechat et C^{ie} jusqu'en 1907; à cette date M. J. Laroche-Lechat, gendre de M. Lechat, en prit la direction.

L'usine J. Lechat dès ses débuts se spécialisa dans la fabrication des courroies en coton et en caoutchouc, mais bientôt après elle fut amenée à fabriquer pour elle-même ses tissus; plus tard, avec son matériel puissant et approprié, elle put alimenter les principales fabriques de caoutchouc de Belgique et de l'étranger pour toutes sortes de tissus employés dans la fabrication du caoutchouc.

Les affaires, continuées sous l'habile direction de M. J. Laroche-Lechat en suivant la voie tracée par son fondateur, sont devenues de plus en plus importantes et prospères. L'usine du quai Pynaert, des plus vastes et des mieux installées, en est le témoignage le plus éloquent.

En plus de l'usine de Gand, la Maison J. Laroche-Lechat possède une succursale à Lille, au moins aussi importante que celle de Gand, qui s'occupe de la production des tissus pour les fabriques de caoutchouc. Un dépôt de ses divers produits est installé à Paris.

Les plus hautes récompenses et distinctions dans les expositions universelles lui ont été décernées. Nous relevons 5 diplômes de Médaille d'or et 14 diplômes de Grand Prix.

VAN DE PUTTE et ROTH LISBERGER, 225, *Coupure, Gand.* — Cette société en nom collectif date de 1885; elle est la suite d'affaire de la Maison Van de Putte créée en 1830.

Dans ses deux usines de Gand et de Lockeren, admirablement bien outillées, ces messieurs fabriquent les fils de lin et d'étoupe qu'ils emploient dans le tissage des toiles de tous genres et principalement de celles destinées aux manufactures de caoutchouc.

Le Jury international de la Classe 99, Gand 1913, lui a décerné un diplôme de Médaille d'or.

SOCIÉTÉ ANONYME J.-J. DIERMAN, 66, *rue du Jambon, Gand.* — En dehors de son installation de Gand, cette société possède des usines à Sleydinge et à Lockeren (Belgique). Elle a aussi une fabrique dans le Nord de la France, à Houplines.

La Société anonyme J.-J. Dierman, en dehors d'articles divers, produit surtout les tissus spéciaux employés dans la confection des pneumatiques.

ques pour vélo et auto, réunissant heureusement la souplesse et la résistance que l'on recherche pour cette délicate fabrication.

Le Jury international de la Classe 99 de Gand lui a décerné un diplôme de Grand Prix. Cette société est titulaire des plus hautes récompenses obtenues dans les expositions universelles précédentes.

GUSTAVE MAHIEU, *Vive-Saint-Eloy*. — Fabrique spécialement les tissus pour l'industrie du caoutchouc. Son usine, fondée en 1890 pour tissage à la main, fut transformée en 1910 en tissage mécanique mis en mouvement par une machine de 150 HP ; elle occupe 150 ouvriers.

Bien que fabricant de tissus pour caoutchouc, M. Gustave Mahieu produit aussi une grande quantité de tissus pour campement et pour différents usages.

Le Jury de la Classe 99 lui a décerné un diplôme de Médaille d'argent.

SOCIÉTÉ ANONYME " LA CORIANDRE ", 14, rue de la Coriandre, Gand. — Cette société fut fondée en 1898, suite d'affaire de la Maison Vercruysse et Martens, laquelle succédait à la très ancienne Maison Ferdinand Bracq. Elle a pour objet la fabrication des tissus employés dans les manufactures de caoutchouc, principalement ceux destinés aux " insertions ", c'est-à-dire noyés dans l'épaisseur des feuilles de caoutchouc pour joints et ceux destinés à " l'impression " de ces mêmes feuilles de caoutchouc.

En dehors de ces articles, la Société produit d'une façon courante d'autres tissus pour divers autres usages industriels.

Cette maison a obtenu les plus hautes récompenses aux expositions auxquelles elle a pris part.

Diplôme de Médaille d'or aux Expositions d'Amsterdam 1895, Bruxelles 1897, Paris 1900, et à Bruxelles 1910, Diplôme d'honneur. Le Jury international de Gand 1913 lui a décerné le diplôme de Grand Prix.

SOCIÉTÉ ANONYME " RAFFINERIES DU NORD ", rue Bréda, Anvers. — Le soufre sublimé est un des produits indispensables à la fabrication du caoutchouc ; encore faut-il que celui-ci soit en poudre impalpable et exempt d'acide. La Maison Koch et Reis réussit pleinement cette fabrication et sut mériter la confiance de sa clientèle de fabricants de caoutchouc.

Fondée en 1868 sous la raison sociale Koch et Reis, elle se transforma dans la suite en société anonyme.

Elle possède deux usines importantes et pourvues d'une installation de premier ordre pour la production du soufre sublimé. Une est située en Belgique, à Anvers, et l'autre à Dunkerque (France).

Les plus hautes récompenses dans les expositions universelles auxquelles cette société a pris part lui ont été décernées. Le Jury international à Gand 1913 lui a attribué le diplôme de Grand Prix.

VAN POTTELSBERGHE-DESOMER, 55, *quai des Tuileries, Gand.* — Parmi les nombreuses matières que l'industrie du caoutchouc emploie, on rencontre des produits tels que le carbonate de chaux, le kaolin, le sulfate de baryte, le talc, etc. La Maison Van Pottelsberghe-Desomer a étudié une organisation permettant de répondre exactement aux besoins de sa clientèle.

Elle a installé une série de malaxeurs, de filtres, de broyeurs, de blutoirs, de machines centrifuges marchant mécaniquement et donnant des poudres d'une finesse impalpable. Des séchoirs perfectionnés achèvent la préparation de ces produits, les rendant ainsi propres à leur utilisation immédiate dans la fabrication du caoutchouc.

Un diplôme de Médaille d'argent a été décerné à cette maison par le Jury international de la Classe 99 à l'Exposition universelle de Gand 1913.

L. DE COSTER, 165, *rue des Entrepreneurs, Mont-Saint-Amand-les-Gand.* — Cette usine est outillée d'une façon moderne pour la production régulière et intensive des toiles métalliques que l'industrie du caoutchouc utilise en quantités considérables non seulement pour le tamisage des poudres employées dans la fabrication du caoutchouc, mais aussi en "insertion" dans les feuilles de caoutchouc pour joints de grande résistance.

Le fondateur de cette maison fut M. François de Coster père qui la créa en 1878. Son fils, Liévin de Coster, lui succéda en 1902 dans la direction intelligente de cette importante affaire.

En plus des toiles métalliques dont nous avons parlé plus haut, cette maison produit de belles bordures métalliques pour l'entourage des parcs, bassins, corbeilles de fleurs, etc.

Le Jury international de la Classe 99 à l'Exposition universelle de Gand 1913 lui a décerné le diplôme de Médaille d'argent.

DE VAMBEZ, PARIS.

